

opera mundi europa

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

DANS CE NUMERO

~~LT~~

~~GV~~

~~IN~~

~~KL~~

~~EV~~

~~ES~~

~~MO~~

- LETTRE DE BRUXELLES (p. 1-4)

Ombres et lumières sur l'adhésion britannique

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 5-9)

L'entrée de la Grande-Bretagne dans la CECA; L'activité de la Banque Européenne d'Investissement en 1970; Le bilan de la négociation d'adhésion; Prix agricoles et spéculation monétaire.

- EUROFLASH (p. 10-39)

Sommaire Analytique, p. 10

Index Alphabétique, p. 37

N° 619 - 29 juin 1971

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION
 100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e
 MUNDI-PARIS
 Tél. : 704.53.20 Télex : 27 989
 CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	}
	Alain-Yves BUAT
<i>Service Études et Documentation</i>	Gabriela KAHLIG
<i>Institutions Européennes</i>	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
 GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
 BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
 20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle.....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

L E T T R E D E B R U X E L L E S

Bruxelles. - C'est fait : si les Communes ratifient les accords définitivement conclus entre Londres et les Six le 23 juin - et il est peu croyable que ce ne soit pas le cas - la Grande-Bretagne deviendra membre de la Communauté Européenne le 1er janvier 1973. Après l'accord sur la Livre Sterling le 7 juin, une solution a en effet été donnée aux autres problèmes essentiels, c'est-à-dire les produits laitiers néo-zélandais, la participation au financement de l'action communautaire et les pêcheries. En ouverture de séance, deux autres questions avaient été réglées : les institutions et l'adhésion à la CECA (cf. infra : Les Communautés au Travail). En acceptant de placer dans le "paquet" final des sujets qui tenaient particulièrement à coeur à la délégation britannique - pêcheries, agriculture "de collines" et période dite intérimaire (année 1972) - les Six, et notamment la France, ont fait la preuve qu'ils entendaient faciliter dans toute la mesure du possible l'examen de passage, malgré tout périlleux, que va maintenant subir Edward Heath devant son Parlement.

Le scénario de cette dernière grande discussion (il y en aura d'autres, mais moins importantes) a été à la mesure de l'événement en offrant d'étonnants rebondissements, au point qu'il fut même envisagé, au milieu de la session, de renvoyer la décision à une date ultérieure. On peut d'ailleurs penser que l'agacement des Cinq, le 7 juin, devant la manière dont la question de la Livre avait été résolue entre la Grande-Bretagne et la France n'a pas été étranger au déroulement des travaux.

Sur les bienfaits et les dangers de l'adhésion britannique, tout a été dit, ou presque, depuis longtemps. Pourtant, après ce "jour historique", il n'est pas inutile de souligner que l'adhésion anglaise - et c'est peut-être l'essentiel - met fin à une crise contre nature, celle des relations franco-britanniques. L'histoire, bien sûr, ne recommence jamais, mais elle apporte ses leçons et contient des données objectives. Les deux peuples riverains de la Manche ont eu, ont et auront toujours besoin l'un de l'autre - même en l'absence de périls - parce qu'ils sont complémentaires. Georges Pompidou, pour clarifier ce que d'aucuns persistent à ne pas vouloir comprendre, a eu raison de révéler, au cours de son interview télévisée du 24 juin, cette confidence du Général de Gaulle en 1958 : "l'ennui, avec le Marché Commun, c'est qu'il va nous brouiller avec l'Angleterre". La brouille est terminée. Restera ici et là, quelque temps encore, un peu d'amertume. Elle passera.

Il est vrai aussi que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté donne à celle-ci sa véritable chance, et cela pour trois raisons au moins :

- 1°) L'avenir de la Communauté à Six semblait s'obscurcir. Les motifs de chacun des pays membres valent ce qu'ils valent. Le moment n'est pas d'en discuter. Mais, depuis 1968, il était clair que plusieurs Etats membres ne voulaient plus progresser dans la voie de l'intégration en l'absence de la Grande-Bretagne. La peur du poids économique de l'Allemagne ? Cet élément a très certainement joué, aux Pays-Bas notamment, alors que c'est ce pays qui, avec la France, a le plus contribué à la construction communautaire. Quoiqu'il en soit, l'Europe des Six s'était mise à piétiner. De plus, tout ce qui avait été conclu en matière de renforcement était d'une singulière fragilité, devenue manifeste au cours des derniers mois.

- 2°) Il est certain que la Grande-Bretagne n'entre pas dans la Communauté pour la saborder. C'était peut-être le cas il y a dix ans, mais aujourd'hui, elle sait qu'elle ne tirerait aucun bénéfice à la désagréger - alors au contraire qu'elle escompte un substantiel profit de son adhésion, identique à celui qu'en ont récolté les Six eux-mêmes. Elle sait par conséquent qu'elle a tout à gagner dans une Communauté solide, où elle s'efforcera d'acquérir une forte position. Car il faut évidemment s'attendre à cette ambition et à cet effort, qui sont la logique des choses. Quel pays membre ne souhaiterait pas en faire autant ? Quant à l'argument faisant de la Grande-Bretagne le cheval de Troie des Etats-Unis, il a une valeur de plus en plus relative dans la mesure où il se confirme d'année en année que parmi les Six eux-mêmes, il en est qui, volontairement ou non, n'ont rien à envier sur ce plan au nouveau partenaire.

- 3°) La Communauté élargie représentera un ensemble économique presque aussi puissant que les Etats-Unis. Il lui restera évidemment à canaliser cette force - ce qui ne se pourra que grâce à une volonté politique sans défaillance. Cette volonté existera-t-elle ? Le pari est ouvert, mais les chances qu'il a d'être gagné sont "objectivement" bonnes. Elles sont même d'autant meilleures que l'entrée britannique donnera à la Communauté une assise politique intérieure qu'elle ne connaissait pas, "libérera" plusieurs Etats membres que le poids grandissant de l'Allemagne commençait à gêner. Nul doute, par exemple, que les Pays-Bas seront moins "fuyants" devant l'élaboration du statut de la société européenne si l'Angleterre participe à l'opération.

Cela dit, on ne peut manquer de s'interroger sur l'avenir ? Il y a quelques mois, le point de vue que la France avait réussi, tant bien que mal, à faire partager, ou plutôt à faire admettre par ses partenaires était que l'adhésion britannique posait des problèmes et que ces problèmes devaient être résolus. Aujourd'hui, l'accord s'est fait pour renvoyer l'analyse et la solution de tous ces problèmes importants au moment où la Grande-Bretagne aura eu le temps de s'installer en tant que nouveau partenaire. La Livre ? L'accord du 7 juin est particulièrement vague : Londres a reconnu que le statut

de monnaie de réserve de sa devise est incompatible avec le stade final de l'Union économique et monétaire. Il y a là, sans aucun doute, une décision politique de la plus haute importance. Mais comment, pratiquement cette décision de principe se matérialisera-t-elle ? Le mystère reste épais sur ce point. Pourtant, il faudra bien en parler et la discussion, ou les événements, risquent de déboucher sur de désagréables surprises.

Le sucre du Commonwealth ? Rien n'a été résolu, l'affaire étant renvoyée en 1974. De plus, l'ambiguïté est totale sur le sort qui sera réservé à cette époque aux pays du Commonwealth. Il y a eu des "déclarations interprétatives" britanniques, dont les Six ont pris note "à titre d'information" et dont ils considèrent qu'elles ne les engagent pas. Bref, rien n'a été tranché. Les produits laitiers néo-zélandais ? Le sort du fromage a été réglé. En ce qui concerne le beurre, en revanche, la diminution de 20 % seulement en cinq ans des quantités achetées par la Grande-Bretagne, par dérogation au principe de la préférence communautaire, ne modifie pas sensiblement les choses, et le problème est simplement désamorcé pour cinq ans. Après ? Il faudra en rediscuter.

La participation anglaise au budget européen ? Londres versera la première année 8,64 % du montant total de ce budget. La solution semble raisonnable. Cependant, il y a quelques mois encore, il se trouvait de multiples experts pour estimer qu'avec un tel point de départ, la Grande-Bretagne, en raison de sa situation économique et financière, se verrait obligée, une année ou l'autre, de poser à nouveau le problème de sa participation au budget de la Communauté. Il est symptomatique d'ailleurs que le négociateur anglais, Geoffrey Rippon, se soit efforcé - avec succès - d'obtenir que le montant de la contribution possible en 1979 (près de 25 %) ne figure pas dans l'accord. Quand et comment tous ces problèmes seront-ils résolus ?

Il faudrait en même temps répondre à la question de savoir ce que sera la Communauté des Dix ? Il est bien clair que, désormais, on sort des limites de l'épure initiale. Par la force des choses d'abord. Et aussi parce qu'il est évident que Georges Pompidou et Edward Heath se sont rejoints dans une vision de l'Europe où la place de la coopération, de l'harmonisation sera plus grande que celle des politiques communes. Enfin parce que la Communauté se trouve face à deux grands points d'interrogation : le sort des autres pays européens et, au-delà, l'accord à réaliser avec les Etats-Unis, puis l'issue de la crise créée dans la Communauté par la flottaison du Mark.

Pour avoir une chance de survivre et de progresser, la Communauté élargie ne peut en aucun cas se lier institutionnellement à des pays qui n'en sont pas membres. Suisse, Suédois, Autrichiens ont leurs problèmes. Il convient de s'apprêter à les aider à les résoudre le mieux possible, mais sans prendre le risque de la paralysie et, plus grave, de la dénaturation de l'objectif politique

primordial de l'intégration. De la même façon, l'élargissement de la Communauté, avec tout ce qu'il entraîne, pose au niveau international des problèmes commerciaux et on peut comprendre l'inquiétude des Américains. Là, il convient d'éviter non pas tellement la dilution dans une zone atlantique de libre-échange - car, de toute manière, les barrières tarifaires sont condamnées à terme - mais la dislocation des politiques communes, et en particulier de la politique agricole (la seule à être pleinement mise en oeuvre pour le moment), l'absorption complète de la Communauté dans la zone dollar et, sur le plan politique (qui en serait la conséquence), la fin de tout rôle autonome sur la scène internationale, la fin de toute ambition de mettre à jour en Europe un mode original de civilisation.

Dans l'immédiat, il faut en finir avec les séquelles de la crise monétaire, empêcher que ce qui n'est encore qu'une exception devienne la règle. Il est clair que le mark ne peut se comporter dans la Communauté comme le dollar canadien dans la zone dollar. Parce que s'en trouve retardée d'abord l'Union économique et monétaire. Parce que cette Union s'en trouve menacée ensuite dans son fondement du fait d'une éventuelle volatisation de l'Europe Verte ainsi que, de proche en proche, d'autres réalisations. Des partisans aussi chaleureux de l'adhésion britannique que Sicco Mansholt savent et disent que celle-ci n'aurait pas grand sens si la situation actuelle devait se prolonger.

L'Europe de demain, chacun en est bien conscient, ne peut être celle d'hier. MM. Pompidou, Heath, Brandt, Colombo ne peuvent réaliser l'Europe rêvée il y a quinze ou vingt ans par MM. Schuman, Adenauer, de Gasperi, Monnet. Mais l'Europe continue, et c'est le principal. Avec la Grande-Bretagne, cette Europe est chargée de promesses. Il ne serait pas sérieux de cacher que pour le moment, elle est, aussi, incertaine et que l'effort pour sortir de cette incertitude sera considérable.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

L'ENTREE DE LA GRANDE BRETAGNE DANS LA CECA.- Les diverses questions posées par cette opération ont été réglées très rapidement. En effet le seul problème qui, un moment, avait semblé devoir soulever une difficulté particulière, à savoir la dimension des entreprises nationalisées BRITISH STEEL CORP. et NATIONAL COAL BOARD, a été éliminé par une déclaration unilatérale des Six constatant que ni le statut de ces entreprises ni leurs dimensions n'étaient susceptibles d'affecter l'adhésion du Royaume Uni à la Communauté du Charbon et de l'Acier.

De fait d'ailleurs, aucune des dispositions du Traité de Paris ne se réfère à des données de cette sorte et il existe de plus un précédent : l'existence des Charbonnages de France n'a jamais été considérée comme un obstacle à la participation de la France à la CECA, bien que cette société nationalisée assure une part particulièrement importante de la production charbonnière totale des pays membres - et cela à un moment où la crise charbonnière n'avait pas encore modifié de fond en comble les conditions de concurrence à l'intérieur de la Communauté. Aussi bien, lors des premières discussions relatives à l'adhésion britannique, la Commission avait souligné que la dimension du NATIONAL COAL BOARD et la part relative de l'extraction charbonnière britannique dans la production d'ensemble de la Communauté élargie n'étaient pas de nature à affecter le jeu de la concurrence : cette part n'est pas exorbitante pour les charbons à coke, où la concurrence directe joue encore un rôle important, et dans le secteur des charbons vapeur, c'est la concurrence des combustibles de substitution (notamment fuel et gaz naturel) qui empêche le NCB d'acquérir une position dominante ou de gêner le jeu de la concurrence.

Le problème se présentait cependant différemment dans le secteur de l'acier, produit où la concurrence est de plus en plus vive et où la production de la seule BSC représente environ 18 % de la production globale de la future Communauté élargie. Or la Commission a déclaré il y a deux ans qu'elle considère une part de 12 % comme un maximum au-dessus duquel elle est décidée à se montrer particulièrement attentive et exigeante dans l'examen des demandes d'autorisation de concentrations déposées au titre de l'art. 66 du Traité CECA. Certains experts avaient donc pensé qu'il faudrait demander à Londres une déconcentration. Finalement cependant, l'avis contraire a prévalu, sur le motif que la Commission a le pouvoir d'empêcher que la gestion de la BSC confère à celle-ci une position dominante sur le marché de l'acier.

En ce qui concerne l'abolition des frontières douanières et la mise en vigueur du tarif extérieur commun, la période de transition a été fixée à cinq ans pour l'ensemble des produits sidérurgiques tombant sous l'application du Traité de Paris, et les Britanniques (plus par solidarité avec les autres pays candidats que par intérêt propre) ont demandé et obtenu une période de transition de deux ans pour la mise en application des règles régissant les échanges de ferrailles d'acier. Par ailleurs, Londres a acquiescé à la proposition de la Communauté pour que la contribution britannique aux fonds accumulés par la CECA soit fixée à Uc 57 millions, à verser en trois annuités égales.

Pour l'ensemble des autres articles, décisions d'application et règles dérivées du Traité de Paris, la délégation britannique s'est déclarée disposée à se conformer dans les meilleurs délais au régime commun, notamment en ce qui concerne les règles de publicité de prix, de non discrimination dans les prix et conditions de vente, de publicité des conditions de transport. Ces questions ne pouvaient d'ailleurs faire l'objet de négociations à proprement parler, et la Commission est suffisamment armée pour assurer le respect de ses décisions par les industries de tous les Etats membres, et donc aussi par celles des pays candidats. En réalité d'ailleurs, ce que demandent les industries de la Communauté, c'est simplement l'application non-discriminatoire de l'ensemble des règles du Traité à toutes les entreprises assujetties.

Enfin, sur le plan institutionnel, les producteurs, utilisateurs, négociants et travailleurs des industries de l'acier et du charbon britanniques seront représentés dans le Comité consultatif de la CECA au prorata de leur volume de production.

L'ACTIVITE DE LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT EN 1970.-

Au 31 décembre 1970, le bilan de la BEI s'est élevé à Uc 1.828,9 millions, contre 1.525,6 millions au 31 décembre 1969. Mais l'activité de la banque au cours des premiers mois de 1971 a été telle que déjà le cap d'Uc 2 milliards a été franchi.

Dans son Rapport sur l'exercice 1970, la B.E.I. souligne tout d'abord que le financement des investissements a encore posé des problèmes délicats à l'industrie communautaire, car les besoins en capitaux se sont accrus plus rapidement que les ressources disponibles sur les marchés des capitaux, et le loyer de l'argent a atteint de nouveaux sommets. De nombreuses entreprises ont fait appel à leurs actionnaires, mais l'ampleur même des investissements à financer a également justifié des recours massifs à l'emprunt. Dans ces conditions, et afin d'éviter que l'endettement contracté à des taux élevés ne pèse de façon exagérée sur leurs structures financières, les entreprises ont sensiblement modifié leur politique d'emprunt. Les émissions d'obligations et le recours aux intermédiaires financiers par la voie des crédits à moyen et à long terme ont marqué un

ralentissement. En revanche, les préfinancements à court terme, effectués en attendant une baisse éventuelle des taux, ont joué un rôle accru, et il en a été de même pour ce qui concerne les appels à l'étranger. De ce fait, le marché international du crédit à moyen terme a connu en 1970 un développement exceptionnel. Dans ces conditions, la BEI a fourni un important effort pour répondre au surcroît de demandes : d'une part, elle a continué à utiliser les liquidités accumulées à l'époque où les fonds d'épargne étaient encore abondants et les taux d'intérêt peu élevés; d'autre part, elle a pu, malgré le resserrement des marchés de capitaux, augmenter légèrement le volume de ses fonds empruntés.

En 1970, la BEI a conclu 54 contrats de prêt représentant au total un montant d'Uc 354,4 millions, ce qui porte à quelque Uc 1,6 milliard le coût total d'immobilisation (prêts ou garanties). La participation moyenne de la Banque s'est établie à 23 % environ du coût des projets d'investissements.

Les appels aux marchés financiers se sont élevés à Uc 168,9 millions dépassant légèrement en importance ceux de l'année précédente (146 millions) sans atteindre pour autant les chiffres de 1968 (212,5), ni de 1967 (194,5). Présentant le Rapport de la Banque, le Président Yves Le Portz a souligné que les émissions de la B.E.I. devraient jouir sur les marchés des pays membres d'une certaine priorité par rapport à celles des émetteurs n'appartenant pas aux pays de la Communauté, ou même des institutions internationales dont la vocation ne présente pas un caractère aussi directement européen. Cette priorité s'impose si la Banque veut vraiment jouer le rôle qui lui a été assigné, notamment si l'on tient compte des exigences considérables en matière de développement régional et de coopération industrielle intracommunautaire.

LE BILAN DE LA NEGOCIATION D'ADHESION.- Après les accords réalisés le 23 juin à Luxembourg par les Sept, tous les problèmes essentiels posés par l'entrée de la Grande-Bretagne sont "réglés" (ou, en tout cas, ont "reçu" une solution).

1°) Marché Commun industriel. La Grande Bretagne y adhèrera en cinq étapes d'une durée totale de quatre ans et six mois. Pendant cette période seront supprimés les droits de douane entre Londres et les "anciens" de la Communauté, et s'effectuera l'alignement progressif du tarif britannique sur le tarif extérieur commun (en tenant compte des treize contingents tarifaires obtenus par Londres). Ainsi le nouvel Etat membre bénéficiera-t-il d'un léger décalage en faveur de l'industrie.

2°) Marché Commun agricole. En effet, celui-ci sera réalisé en cinq ans. La Grande-Bretagne appliquera dès le début la préférence communautaire. Elle a accepté tous les Règlements de marché de la Communauté et elle alignera progressivement ses prix agricoles sur

ceux de la CEE, en six étapes. L'accord agricole souffre cependant deux exceptions (dont il ne faut cependant pas, en valeur, exagérer l'importance).

3°) Une exception concerne le régime des importations britanniques de produits laitiers néo-zélandais. La Grande-Bretagne a obtenu une "dérogation transitoire", ce qui signifie qu'aussi longue que soit la période de transition accordée à la Nouvelle Zélande (et elle sera longue), celle-ci ne bénéficiera pourtant pas d'exception permanente. La dégressivité des exportations de produits laitiers vers la Grande-Bretagne a été fixée pour les cinq premières années après l'accord : en 1977 les quantités garanties ne seront plus que de 20 % des quantités actuelles pour le fromage et de 80 % pour le beurre. En 1975, les institutions de la Communauté élargie fixeront le régime ultérieur.

4°) Une seconde exception concerne les exportations de sucre des pays en voie de développement du Commonwealth. Le régime du "Commonwealth Sugar Agreement" fonctionnera jusqu'à son terme (fin 1974). Après cette date, les pays en cause pourront s'associer à la Communauté élargie, comme les signataires de l'actuelle Convention de Yaoundé. La Communauté s'est engagée - ce qui a été interprété de différentes façons - à "sauvegarder leurs intérêts" (en recettes ou en quantités, ou par un système mixte ? Cela reste à préciser ... en 1974).

5°) Participation au budget européen. Londres bénéficiera d'une période de transition de cinq ans, plus, si nécessaire, deux années supplémentaires durant lesquelles des "correctifs" pourront limiter la contribution. C'est donc en 1980 au plus tard que le système des ressources propres jouera complètement et sans limite pour la Grande-Bretagne. La première année, celle-ci contribuera pour 8,64% au budget, la seconde 10,85 %, la troisième 13,34 %, la quatrième 16,02 %, la cinquième 18,92 %. Les deux années de "correctifs" devraient amener la contribution anglaise à 21,82 %, puis à 24,72 %. Ces chiffres ont cependant été supprimés du texte de l'accord - pour ne pas "effrayer" les Communes - et remplacé par des mécanismes conduisant aux mêmes résultats. Il convient toutefois de préciser que ces chiffres ne sont pas des "certitudes"; ils ont été obtenus sur la base de chiffres estimatifs plausibles. En effet, les principes du financement européen joueront intégralement de la première année, et c'est sur la base de ce qu'aurait dû réellement payer l'Angleterre que sa cotisation sera calculée, après application d'un "ticket modérateur".

6°) Modification du Règlement des produits de la pêche. Le principe a été retenu d'ajustement du texte actuel, sans cependant en remettre en cause les principes de base. La Grande-Bretagne ob-

tiendra certainement l'élargissement à 6 miles marins de la zone côtière réservée aux pêcheurs nationaux. Par contre, la discussion sera plus difficile avec la Norvège.

7°) La TVA, l'impôt communautaire, sera instauré par la Grande-Bretagne en avril 1973.

8°) L'adhésion de la Grande-Bretagne à la CECA se réalisera en 5 ans (voir supra).

9°) L'adhésion de la Grande-Bretagne à Euratom se réalisera après une période de transition d'un an.

10°) Institutions. Londres participera dans les mêmes conditions que les trois autres "grands" aux institutions de la Communauté élargie. Elle aura deux Commissaires, 10 voix au Conseil dans les votes à la majorité qualifiée, 36 députés au Parlement de Strasbourg et 24 Représentants au Comité Economique et Social.

11°) Monnaie. La Grande-Bretagne abandonnera le rôle de monnaie de réserve de la Livre Sterling, incompatible à terme avec l'Union économique et monétaire. Les balances sterling seront d'abord stabilisées, puis diminueront progressivement. Reste à savoir comment se réalisera concrètement cette opération.

PRIX AGRICOLES ET SPECULATION MONETAIRE.- Les Ministres de l'Agriculture se sont réunis le 29 juin à Luxembourg pour avoir un premier échange de vues sur les prix agricoles applicables au cours de la prochaine campagne. En principe ces prix, qui ont fait l'objet de propositions d'augmentation de la Commission, doivent être arrêtés avant la fin du mois de juillet.

Les 1 et 2 juillet, les Ministres des Finances se retrouveront à Bruxelles. A l'ordre du jour de leur réunion figure l'adoption de mesures susceptibles d'éviter le renouvellement de mouvements spéculatifs de capitaux tels que ceux qui ont été à l'origine de la flottaison du mark (et bien qu'il apparaisse a posteriori que, malgré, ces mesures, Bonn ne fera pas revenir le DM à une parité fixe). La Commission a présenté la semaine dernière des propositions à ce sujet, sur la base des idées qu'elle avait lancées sans succès devant le Conseil le 9 mai dernier. Elle a laissé de côté les problèmes d'un léger élargissement des marges de fluctuation monétaires vis-à-vis du dollar et de l'instauration d'un double marché des changes. Ses suggestions portent essentiellement sur la création d'instruments permettant de régulariser les liquidités internes. En ce qui concerne la régulation du marché des euro-dollars, les gouverneurs des banques centrales ont sérieusement progressé et le résultat de leurs travaux devrait être entériné par les Ministres à la fin de la semaine.

E U R O F L A S H

- P. 13 - AMEUBLEMENT - Italie: PATENTVERWAG ITALIA est d'origine suisse.
- P. 13 - ASSURANCES - Belgique: Concentration au profit de CIE DES PROPRIETAIRES REUNIS. Grande-Bretagne: DELTA LLOYD VERZEKERINGSGROEP devient actionnaire de EXCESS HOLDINGS. Italie: NAVALE DI ASSICURAZIONE passe sous le contrôle d'ASSICURAZIONI GENERALI DI TRIESTE. Pays-Bas: Création de VAN LANSCHOT CHABOT & C°.
- P. 14 - AUTOMOBILE - Belgique: Développement de PEUGEOT AUTOMOBILES BRUXELLES.
- P. 14 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: BfG prend 18 % dans "NEUE HEIMAT". Belgique: STE D'ETUDE & DE TOPOMETRIE POUR L'EQUIPEMENT DES METROPOLES s'installe à Bruxelles. France: OTTO KREIBAUM devient majoritaire dans OKAL FRANCE. Pays-Bas: Rapprochement VER. N.B.M. BEDIJVEN/I.B.B. KONDOR GROEP.
- P. 15 - CHIMIE - Belgique: BRENT MANUFACTURING s'installe à Mariakerke; Concentration au profit de AKZO COATINGS. France: Un accord AIRCO INDUSTRIAL GAZES/L'AIR LIQUIDE; Association L'AIR LIQUIDE/FROMAGERIES BEL. Pays-Bas: Réorganisation des intérêts de FARBERWERKE HOECHST et de CIBA-GEIGY. Italie: Réorganisation des intérêts de CIBA-GEIGY.
- P. 17 - COMMERCE - France: Rapprochement STE ALSACIENNE DE MAGASINS/"AU PRINTEMPS" sous l'égide de MAUS FRERES; JOLUX-FRANCE est d'origine turque.
- P. 18 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: FOSTER D. SNELL est filiale de BOOZ, ALLEN & HAMILTON. Luxembourg: PRICE WATERHOUSE & C° s'installe à Luxembourg.
- P. 19 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: CANBERRA INDUSTRIES s'installe à Wiesbaden. Autriche: Nouvelle rationalisation des intérêts de SIEMENS. France: Création de SONY FRANCE; HELLA FRANCE est à capital allemand; MOTOROLA se défait de ses intérêts dans S.E.V. MOTOROLA; LANDIS & GYR élargit son contrôle sur REGULATEURS INDUSTRIELS BILLMAN; SOFAG prend la représentation d'ELCOMETER INSTRUMENTS; GARRET et WESTLAND AIRCRAFT deviennent actionnaires d'A.B.G.-SEMCA. Suisse: LA TELEMECANIQUE ELECTRIQUE transforme en filiale sa succursale de Berne.
- P. 21 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Association germano-finlandaise dans BAUER TAMROCK-MASCHINENFABRIK; LEAR SIEGLER développe FIBERGLIDE GLEITLAGER. Belgique: ETS PAUL LOUIS passe sous le contrôle d'AMERICAN HOSPITAL SUPPLY; Concentration au profit d'ULTIMO WATCH.

Espagne: ISMEA N.R.I. IBERICA est à capital italien. France: G.W. ENGINEERING FRANCE est à capital danois; et SIMPLANA à capital allemand. Pays-Bas: "DIE HAGHE" prend 51 % dans VICON. USA: HANS LIBHERR s'installe à Newport News/Va.

- P. 23 - EDITION - Allemagne: Les accords IMPRIMERIE CRETE/SCHWANN. France: EDITEUROP passe sous le contrôle de MILTON BRADLEY.
- P. 24 - ELECTRONIQUE - Allemagne: INTERNATIONAL COMPUTERS ouvre une succursale à Berlin. Belgique: L.K.B. PRODUKTER s'installe à St-Denijs-Westrem. France: EUROTRON prend la représentation d'AVIONIC & DIGITAL EQUIPMENT.
- P. 25 - ENGINEERING - Pays-Bas: Concentration ALPHA ENGINEERING/INGENIEURS-BUREAU I. M. C. T.
- P. 25 - FINANCE - Allemagne: STE DE TRAVAUX & DE LOCATION DE MATERIEL ouvre une succursale à Offenburg; Nouveaux actionnaires chez CONRAD HINRICH DONNER ; Création de BMW KREDIT. France : CCF prend 25 % dans BANQUE DE SAVOIE - Grande-Bretagne : LOCAFRANCE prépare la création d'une filiale - Italie : BANCO DO BRASIL étudie la prise du contrôle de BANCA DI CREDITO DI MILANO - Luxembourg : INTERNATIONAL STORES passe sous le contrôle de BANCA PREALPINA.
- P. 27 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne : WILHELM WEBER prend le contrôle d'ALOIS SCHNUBEL ; DORTMUNDER ACTIEN-BRAUEREI lance une OPA sur DORTMUNDER HANSA-BRAUEREI - Belgique : Concentration au profit de VAN ALKEN - France : EXPRESS DAIRY prend 50 % dans CLEURIE - Grande-Bretagne : GROUPE BONGRAIN confie sa distribution à EXPRESS DAIRY ; GENERALE OCCIDENTALE lance indirectement une OPA sur BOVRIL - Luxembourg : GODI et OTIDRA sont d'origine italienne.
- P. 28 - METALLURGIE - Allemagne : Concentration au profit de MANNESMANN-HANDEL WÄRMEDIENST ; SILLER & LAAR WALZSTAHL passe sous le contrôle de COUTINHO, CARO & C° - Belgique : HALLER-MEURER-WERKE devient actionnaire de SAPRAGAZ - Espagne : STEIN & ROUBAIX se défait de sa filiale de Bilbao - Italie : ALCOM passe sous le contrôle de BIGNER, SCHMID-LAURENT ; RENA-WARE DISTRIBUTORS s'installe à Milan ; CHAPPEE-FONRAD prend la distribution de GENERALE DE BRULEUR ; Pays-Bas : Un accord USINES CHAUSSON/BLOKSMA RADIATEURENFABRIEK; USA : HOESCH prend 50 % dans DELTA STRAPPING INDUSTRIES.
- P. 30 - PAPIER - France : Une licence HOLLINGSWORTH & VOSE pour ARJOMARI PRIOUX

- P. 31 - PETROLE - Italie : Double concentration au profit de MOBIL OIL ITALIANA. Union Sudafricaine : Les accords FRANCAISE DES PETROLES/UNION CORP.
- P. 31 - PHARMACIE - Allemagne : Coopération HEYL & C° / KNOLL - Belgique : Simplification des intérêts de DOLISOS ; FIGURFORM transforme en filiale sa succursale de Bruxelles - Italie : Concentration au profit d'ITALCHEMI.
- P. 32 - PUBLICITE - France : HALAS & BATCHELOR confie sa représentation à TELEVIDEO ; Concentration au profit de PUBLICITE JEAN MINEUR.
- P. 32 - TEXTILES - Allemagne : Concentration au profit de C.F. WEISS ; BEVIS INTERNATIONAL est à capital britannique ; Création de BIELEFELDER TEXTILWERKE - Belgique : SENEFFE CORP. SA est filiale de CHEMTRA INTERNATIONAL ; FILATURE VANDENBERGHE-DESURMONT développe sa filiale de Mouscron - France : Nouvelle concentration au profit de CONSORTIUM GENERAL TEXTILE - Grande-Bretagne : ETS PORON s'installe à Londres .
- P. 34 - TOURISME - Italie : MELIA ouvre une succursale à Milan - Luxembourg : Deux filiales pour P.I. TRAVELS - Pays-Bas : CITEL FRANCE s'installe à Amsterdam.
- P. 35 - TRANSPORTS - Allemagne : WTAG transforme en filiale sa succursale de Brême - Belgique : Réorganisation du capital de SBT ; Luxembourg : TRANS ORIENT TRANSPORT est à capital américain.
- P. 36 - VERRE - Allemagne : Simplification des intérêts de B.S.N. - Belgique : SPIEGELFABRIEK "DE LEEUW" passe sous contrôle néerlandais.
- P. 36 - DIVERS - Allemagne : VAN MOPPES & ZOON (diamantaire) s'installe à Mannheim.

E R R A T U M

Page 16, lire aux 4e, 5e et 7e lignes : HOECHST HOLLAND
HOECHST VLISSINGEN
HOECHST HOLLAND VERKOOP

AMEUBLEMENT

(619/13) Les compagnies suisses de portefeuille PATENT-VERWAG AG de Zug (majoritaire) et MAIORIA SA (Lugano) ont été à l'origine à Milan de l'entreprise d'articles d'ameublement et de décoration en plastique PATENTVERWAG ITALIA Srl (capital de Li. 990.000), que dirige l'architecte-décorateur Ettore Agosti.

ASSURANCES

(619/13) Le DELTA LLOYD VERZEKERINGSGROEP N.V. d'Amsterdam (cf. n° 617 p.20) s'est assuré à Londres une participation de 14,5 % dans la société de portefeuille EXCESS HOLDINGS LTD, qui contrôle notamment les sociétés EXCESS LIFE ASSURANCE C° LTD, créée en 1967 au capital de £ 250.000, et EXCESS MOTOR INSURANCE C° LTD.

(619/13) Une concentration dans le secteur belge des assurances s'est effectuée au profit de la CIE DES PROPRIETAIRES REUNIS SA de Bruxelles (cf. n° 607 p.14), qui a absorbé : 1) son homologue d'Anvers LE PHENIX BELGE SA (actifs de FB. 90,5 millions); 2) sa filiale de Bruxelles CIE DES PROPRIETAIRES REUNIS SA-RISQUES DIVERS (FB. 50,9 millions). Transformée en CIE DES PROPRIETAIRES REUNIS & DU PHENIX BELGE-SA FINANCIERE & DE REASSURANCES-PR PHENIX 1821, elle a en conséquence porté son capital à FB. 100 millions.

Cette opération s'est accompagnée d'une complète réorganisation des activités "IARD" d'une part, et "Vie" d'autre part du nouveau groupe. Dans le premier secteur, PHENIX BELGE a constitué avant son absorption la société LE PHENIX BELGE SA D'ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENTS & RISQUES DIVERS (Anvers, avec succursale à Bruxelles) au capital de FB. 75 millions, que dirige M. Eric Hamoir, et à laquelle il a fait apport de sa branche spécialisée (évaluée à FB. 1,5 milliard). De son côté, PROPRIETAIRES REUNIS a créé, sous la direction de M. E. Hamoir également, la société LES PROPRIETAIRES REUNIS SA D'ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENTS & RISQUES DIVERS-PR 1821 IARD (capital de FB. 100 millions), à laquelle il a fait apport de son Département "Incendie" (FB. 462,4 millions) ainsi que du Département IARD (FB. 174 millions) de PROPRIETAIRES REUNIS-RISQUES DIVERS.

Dans le secteur "Vie", le pivot de la réorganisation a été la CIE DES PROPRIETAIRES REUNIS (OVERSEAS) SA (Bruxelles) : transformée en CIE DES PROPRIETAIRES REUNIS & PHENIX BELGE SA D'ASSURANCES SUR LA VIE-PR PHENIX -VIE, celle-ci a porté son capital à FB. 75 millions pour avoir reçu les branches "Vie" (FB. 478,1 et 353,3 millions respectivement) de PROPRIETAIRES REUNIS-RISQUES DIVERS et LE PHENIX BELGE avant leur absorption.

(619/14) Le groupe ASSICURAZIONI GENERALI DI TRIESTE & VENEZIA SpA de Rome (cf. n° 616 p.15) a acquis à Gênes une participation majoritaire dans la compagnie d'assurances maritimes et transports NAVALE DI ASSICURAZIONE SpA (capital de Li. 250 millions), qu'animent MM. Mario Jurgens, Paolo Gerolmich et G. Fiorato.

(619/14) La filiale de courtage d'assurances VAN LANSCHOT ASSURANTIEN N.V. (cf. n° 618 p.19) du groupe bancaire F. VAN LANSCHOT de 's-Hertogenbosch (cf. n° 585 p.34) a négocié avec la maison d'agents de change GEBR. CHABOT & C° (Rotterdam) un accord de coopération sanctionné par une filiale commune, VAN LANSCHOT CHABOT & C° N.V., qui sera opérationnelle en septembre 1971.

AUTOMOBILE

(619/14) Membre à Bruxelles du groupe PEUGEOT SA de Paris (cf. n° 617 p.31), la SA BELGE DES AUTOMOBILES PEUGEOT a doublé à FB. 100 millions le capital de sa filiale PEUGEOT AUTOMOBILES BRUXELLES SA (St-Gilles-Bruxelles), qu'elle a dotée d'un Département "courtage d'assurances".

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(619/14) Connue en République Fédérale pour ses maisons individuelles préfabriquées "Okal", le groupe OTTO KREIBAUM, GES. FÜR INDUSTRIEBETEILIGUNGEN mbH de Lauenstein/Hannover (cf. n° 612 p.16) est devenu majoritaire dans son affiliée OKAL FRANCE SA de Puteaux/Hts-de-Seine (cf. n° 530 p.18) pour y avoir repris la participation de 36,99 % de la compagnie ISOREL SA de Puteaux (cf. n° 576 p.21).

Cette dernière, spécialisée dans les dalles acoustiques et panneaux d'isolation et qui a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de F. 241 millions en 1970, est affiliée pour 41 % à la compagnie NOBEL BOZEL SA (cf. n° 616 p.15), elle-même filiale à 81 % du groupe STE CENTRALE ROUSSEL NOBEL SA (où le groupe FARBWERKE HOECHST AG de Francfort-Hoechst détient un intérêt indirect de 43 %).

(619/14) La BfG-BANK FÜR GEMEINWIRTSCHAFT AG (Francfort), dont le capital est en cours d'augmentation à DM. 320 millions (cf. n° 613 p.31), s'est assurée une participation de 18 % à Hambourg dans le groupe de construction et promotion immobilière "NEUE HEIMAT" GEMEINNÜTZIGE WOHNUNGS & SIEDLUNG GmbH (cf. n° 616 p.33).

(619/15) Affiliée depuis peu (cf. n° 575 p.18) à la compagnie de portefeuille LA MURE SA de Paris (cf. n° 617 p.34), la firme française d'études d'équipements urbains ou industriels, tracés d'autoroutes, canaux, oléoducs, etc... SETEM-STE D'ETUDE & DE TOPOMETRIE POUR L'EQUIPEMENT DES METROPOLES SA (Thiais/Val-de-Marne) s'est donnée une filiale à Ixelles-Bruxelles, STE D'ETUDES TECHNIQUES POUR L'EQUIPEMENT DES REGIONS DE L'EUROPE DU NORD-SETEREN SA (capital de FB. 1 million), que préside M. Jean-Claude Bonnelles et dirige M. Otto Holler.

(619/15) Un rapprochement susceptible de déboucher sur une concentration est en cours de négociation aux Pays-Bas entre les compagnies de construction immobilière N.V. VEREENIGDE N.B.M. BEDRIJVEN de Rijswijk/ZH. et Zaandam (cf. n° 569 p.17) et I.B.B. KONDOR GROEP N.V. de Leiden (cf. n° 604 p.16). Celles-ci, qui ont réalisé ensemble un chiffre d'affaires de Fl. 233 millions en 1970 (dont 152 millions pour la première), en escomptent un supérieur à Fl. 300 millions pour 1971.

CHIMIE

(619/15) Connu notamment grâce à ses peintures pour métaux ainsi que ses résines et produits chimiques (marque "Curgon", "Ardrox" etc...), le groupe britannique BRENT MANUFACTURING C° LTD (Brentford/Mddx.) s'est donné une filiale commerciale en Belgique, BRENT SA (Mariakerke) au capital de FB. 1 million, placée sous la direction de M. Willy M. Bellaert et compétente pour l'ensemble du Marché Commun.

Le groupe, qui a des licenciés en Allemagne, France, Italie et Belgique, partage le contrôle de la nouvelle affaire avec ses filiales de Brentford BRENT CHEMICALS INTERNATIONAL LTD, B.A. INVESTMENTS LTD, MAURICE D. CURWEN LTD, K.B. COATINGS LTD et ARDROX LTD (qui possède elle-même des affiliées sous son nom au Canada, Australie et Afrique du Sud).

(619/15) La Division AIRCO INDUSTRIAL GAZES (Murray Hill/N.J.) du groupe de New York AIR REDUCTION C° (cf. n° 604 p.25) a conclu avec les compagnies L'AIR LIQUIDE SA de Paris (cf. n° 592 p.23) et MESSER GRIESHEIM GmbH de Francfort (filiale à 66,6 % du groupe FARBWERKE HOECHST - cf. supra, p.14) un accord pour la distribution d'hélium liquide et gazeux dans les pays du Marché Commun.

Chez les Six, le groupe américain dispose de filiales à Anvers, N.V. AIRCO CONTINENTAL (cf. n° 582 p.23), et à Amsterdam, AIRCO TEMESCAL N.V.

(619/16) Une réorganisation des intérêts du groupe FARB-WERKE HOECHST AG de Francfort-Hoechst (cf. n° 616 p.17) aux Pays-Bas - où il réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 400 millions (avec 2.000 employés), qu'il escompte porter à Fl. 2 milliards en 1980 - intéressera notamment les sociétés HOECHT HOLLAND N.V. d'Amsterdam (cf. n° 436 p.34) et HOECHT-VLISSINGEN N.V. de Vlissingen-Oost (cf. n° 368 p.19).

Dans la première, transformée en affaire commerciale sous le nom de HOECHT HOLLAND VERKOOP, il continuera à être associé (pour 50 %) à la compagnie d'Amsterdam HAMER HOLDING N.V. (cf. n° 543 p.20). Celle-ci, qu'anime M. O. Schoemaker et qui a le contrôle absolu de la firme CHEMINPO N.V. d'Amsterdam et Zaltbommel (cf. n° 286 p.18), est aussi associée à parité au sein de l'entreprise HÜLS NEDERLAND N.V. (Amsterdam) avec la filiale CHEMISCHE WERKE HÜLS des groupes allemands BAYER et VEBA. Dirigée par MM. J.P. Bury et F.G. Böhlke, HOECHT HOLLAND VERKOOP, dont le chiffre d'affaires a atteint Fl. 170 millions en 1970, aura notamment le contrôle direct des sociétés KALLE NEDERLAND N.V. (à travers KALLE AG) et MARBERT N.V.

La seconde, transformée en HOECHT HOLLAND N.V. (seconde du nom), présidée par M. K. Lanz et dirigée par M. H. Friedrich, coiffera les trois autres sociétés industrielles du groupe, à savoir : POLYMEERFABRIEKEN BREDA N.V. de Breda (anc. FOSTER GRANT CHEMIE N.V. - cf. n° 571 p.25), WEERTER KUNSTSTOFFENFABRIEKEN N.V. de Weert (anc. THERMOPAL N.V. - cf. n° 358 p.26) et TERCANAL N.V. de Weert (cf. n° 436 p.34). Elle sera sous le contrôle absolu du groupe à travers sa filiale de portefeuille d'Amsterdam NEDERLANDSE HOECHST-MIJ. N.V. - également actionnaire direct de la nouvelle HOECHT HOLLAND VERKOOP.

(619/16) Le groupe néerlandais AKZO N.V. (Arnhem) a complété la réorganisation de ses intérêts en Belgique - dont l'essentiel est porté par la nouvelle AKZO BELGE SA (anc. FABELTA SA) avec ses quatre Divisions FABELTA, FICA, NOURYLANDE et KONEZO (cf. n° 618 p.23) - en fusionnant ses filiales de peintures et vernis au sein de la société AKZO COATINGS SA de Molenbeek (anc. LES FILS LEVY-FINGER).

Celle-ci, qui a élevé son capital à FB. 70 millions après avoir absorbé les affiliées TALENS & ZOON N.V. de Koekelberg-Bruxelles (cf. n° 612 p.18) et SIKKENS N.V. de Ternat (actifs bruts cumulés de FB. 125,38 millions), est directement contrôlée par la compagnie AKZO COATINGS N.V. d'Amsterdam (cf. n° 610 p.18), aux côtés des affiliées SIKKENS GROEP N.V. (Sassenheim), PANTER N.V. (Wassenaar), REMMERT HOLLAND N.V. (Amsterdam), HOLLANDERS VERFHANDEL N.V. (Oegstgeest) et J.L. SMITS & C° N.V. (Wappenveld).

(619/16) Les compagnies laitière FROMAGERIES BEL-LA VACHE QUI RIT SA (cf. n° 585 p.35) et chimique L'AIR LIQUIDE SA (cf. p.15) de Paris préparent la constitution d'une filiale paritaire de portefeuille, chargée de porter leurs intérêts dans les sociétés LA CARBONIQUE FRANCAISE SA de Paris (filiale à 99 % de la première) et L'OXHYDRIQUE FRANCAISE SA de Malakoff/Hts-de-Seine (filiale à 59 % de la seconde et affiliée pour 12 % à la première).

C'est en 1970 que FROMAGERIES BEL a acquis du groupe LA CARBONIQUE SA - devenu en contrepartie son actionnaire pour 34 % - le contrôle de LA CARBONIQUE FRANCAISE (cf. n° 565 p.31).

(619/17) Comme il l'a fait dernièrement en Belgique (cf. n° 616 p.29) et il y a quelques mois en République Fédérale (cf. n° 599 p.17), le groupe chimique et pharmaceutique de Bâle CIBA-GEIGY SA (cf. n° 616 p.32) a rationalisé ses intérêts aux Pays-Bas et en Italie :

1) Après avoir absorbé la société GEIGY HANDELSMIJ. N.V. (Enschede), la filiale CIBA N.V. (Arnhem) s'est transformée en CIBA-GEIGY N.V. (capital de Fl. 1 million) réalisant un chiffre d'affaires cumulé de quelque Fl. 70 millions. Les trois autres filiales industrielles du groupe (cf. n° 577 p.20) aux Pays-Bas, LIGTERMOET CHEMIE N.V. (Rotterdam), CIBA-ILFORD N.V. d'Amsterdam (anc. ILFORD FOTO N.V.) et ZYMA NEDERLAND N.V. (Mijdrecht), sont demeurées provisoirement à l'écart de cette opération.

2) La filiale de Milan CIBA INDUSTRIA CHIMICA SpA (cf. n° 591 p.22) est devenue CIBA-GEIGY SpA (capital porté à Li. 4,8 milliards) après avoir repris une partie des activités (colorants, produits phytosanitaires, etc...) de la société soeur GEIGY SpA (Milan) qui, de son côté, a transféré à l'entreprise METROFA ITALIANA SpA (capital porté à Li. 750 millions) son Département "cosmétique et produits d'hygiène" et a pris le nom de GEIGY ITALIA SpA (spécialités pharmaceutiques). Les autres activités du groupe dans le pays sont du ressort notamment des filiales FERVET SpA (antibiotiques), ILFORD SpA (produits photochimiques), ITALRESINE SpA (plastiques) et IRGA SpA (produits diététiques).

COMMERCE

(619/17) Filiale du groupe suisse de grands magasins MAUS FRERES SA de Genève (majoritaire), qu'animent MM. Jacques et Bertrand Maus (cf. n° 539 p.22), et du groupe textile français ETS DEVANLAY & RECOING Sarl (Troyes/Aube), qu'anime M. Pierre Lévy (cf. n° 548 p.36), la STE ALSACIENNE DE MAGASINS-S.A.M.A.G. SA (Paris) a conclu avec MM. Pierre Laguionie et Jean Vignerat un accord aux termes duquel ceux-ci lui cèderont une participation de 5 à 6 % dans la STE LAGUIONIE & CIE-GRANDS MAGASINS "AU PRINTEMPS" Sca de Paris (cf. n° 615 p.16), dont ils sont les gérants. Dans une seconde étape, SAMAG et le PRINTEMPS (actionnaire symbolique de la précédente) fusionneront pour donner naissance à une affaire où MAUS FRERES sera intéressé pour 19 %.

"AU PRINTEMPS" (qui se transformera en SA) et sa filiale succursaliste à 61,3 % STE DES MAGASINS PRISUNIC-S.M.P. SA - qui exploite, directement ou à travers des filiales locales, quelque soixante magasins "Prisunic" et quatre hypermarchés "Escale" - ont réalisé en 1970 un chiffre d'affaires cumulé de F. 2,5 milliards. En outre, en vertu de contrats de franchising, 317 magasins "Prisunic" et 6 hypermarchés "Escale" sont exploités par des entreprises financièrement indépendantes : ainsi, la STE ALSACIENNE DE MAGASINS possède trente-sept magasins "Prisunic" et deux hypermarchés "Primevère" et "Escale" avec lesquels elle a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 800 millions.

../..

MAUS exploite une soixantaine de magasins en Suisse, sept grands magasins aux Etats-Unis et dispose en France - aux côtés de DEVANLAY & RECOING pour 10 % et de la SA DES GALERIES LAFAYETTE de Paris (à travers la SA DES MONOPRIX - cf. n° 539 p.22) pour 14 % - d'une participation de 28 % dans la STE FRANCAISE DES NOUVELLES GALERIES REUNIES SA (Paris). Celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 2,2 milliards, est notamment intéressée pour 38 % dans le B.H.V.-BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE SA (Paris) dont le chiffre d'affaires avoisine F. 515 millions (cf. n° 544 p.22).

L'accord ainsi conclu met fin à un projet de la STE FONCIERE & FINANCIERE AGACHE-WILLOT SA (Pérenchies/Nord), qui avait dernièrement (cf. n° 615 p.16) manifesté l'intention de s'assurer le contrôle du PRINTEMPS.

(619/18) Des intérêts turcs portés par MM. Raphaël Lavergnat (90 %), gérant, et Robert Chaoul (10 %), tous deux résidant à Marseille, ont été à l'origine à Paris de l'entreprise d'import-export de matières textiles, appareils ménagers, bimbeloterie, meubles, lustrerie, etc... JOLUX-FRANCE Sarl (capital de F. 20.000).

CONSEIL ET ORGANISATION

(619/18) La firme d'ingénieurs-conseils et "management consultants" BOOZ, ALLEN & HAMILTON INC. de Chicago (cf. n° 574 p.19) a complété son implantation chez les Six avec la formation d'une filiale à Uccle-Bruxelles, FOSTER D. SNELL SA (capital de FB. 0,9 million), dont les premiers administrateurs sont MM. James W. Taylor, Myron S. Weinberg et Daniel R. Lueck.

La fondatrice dispose de filiales à Amsterdam (avec succursale à Vienne/Autriche) et à Paris, ainsi que d'une succursale à Düsseldorf.

(619/18) La firme d'expertise comptable PRICE WATERHOUSE & C° de New York (cf. n° 411 p.16) a renforcé son organisation sur le marché européen en installant une filiale à Luxembourg, PRICE WATERHOUSE & C° (capital de F. Lux. 0,5 million), que gère Manmohan Khosla.

La fondatrice possède sous son nom de nombreuses filiales ou associées en Europe, notamment à Düsseldorf, La Haye, Bruxelles, Paris, Milan, Rome, Zurich, Madrid, Barcelone, Londres, etc...

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(619/19) Le groupe de matériels électro-acoustiques et électroniques (professionnels et grand public) SONY C° LTD de Tokyo (cf. n° 615 p.18) prépare la création d'une filiale commerciale (matériels grand public) à Paris, SONY FRANCE SA, en association à parité avec la compagnie TRANCHANT ELECTRONIQUE SA de Clichy/Hts-de-Seine (cf. n° 590 p.33), son représentant exclusif pour la France.

Chez les Six, le groupe japonais dispose d'une filiale commerciale sous son nom à Cologne, et il se propose d'installer à Utrecht un centre de distribution qui, opérationnel en 1972 après un investissement de Fl. 31,5 millions, sera exploité par une filiale formée à cet effet.

(619/19) Animée par M. Emery G. Olcott et présente depuis fin 1969 au Royaume-Uni avec une filiale, CANBERRA INSTRUMENTS LTD (que dirige M. W.J. Osborne), la firme américaine d'appareillages électriques de mesure et contrôle CANBERRA INDUSTRIES INC. (Meriden/Conn.) s'est donnée une filiale commerciale en République Fédérale, CANBERRA INDUSTRIES GmbH (Wiesbaden).

(619/19) Connue pour ses phares automobiles (marque "Hella"), lampes électriques, appareillages de signalisation, etc..., l'entreprise allemande WEST-FÄLISCHE METALLINDUSTRIE KG HUECK & C° de Lippstadt (cf. n° 586 p.25) a installé au Coudray-Blanc-Mesnil/Seine-St-Denis une filiale commerciale, HELLA FRANCE SA (capital de F. 0,75 million), présidée par M. G.R. Letu.

(619/19) Affiliée pour 40,3 % à travers la SECAM-STE D'EXPLOITATION COMMERCIALE DES APPAREILS MARCHAL SA (Neuilly/Seine) à la STE FRANCAISE DU FERODO SA de Paris (cf. n° 596 p.20), l'entreprise française d'appareillages électriques pour véhicules S.E.V. -MARCHAL SA (Issy-les-Moulineaux/Hts-de-Seine) détient désormais le contrôle absolu de la firme S.E.V. MOTOROLA SA (Issy-les-Moulineaux) - pour y avoir repris la participation de 33,3 % du groupe MOTOROLA INC. de Franklin Park/Ill. (cf. n° 615 p.17) - et elle l'a aussitôt transformée en S.E.V. ALTERNATEURS SA. Celle-ci a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 41,38 millions avec les alternateurs pour automobiles qu'elle produit dans ses usines de Blois/L. & C. et Beaugency/Loiret.

Le groupe américain garde en France une filiale industrielle, MOTOROLA SEMICONDUCTEURS SA (Toulouse), et deux filiales commerciales, MOTOROLA SA et MOTOROLA SCAIB SA (Paris).

(619/20) Le groupe suisse d'appareillage électrique LANDIS & GYR AG (Zug) a repris à la société LES EXPLOITATIONS ELECTRIQUES & INDUSTRIELLES SA (Paris) l'intérêt minoritaire qu'elle détient à Stockholm dans l'entreprise d'instrumentation électrique de contrôle, régulation et mesure pour chauffage et conditionnement d'air BILLMAN-REGULATOR A/B (et dans sa filiale de Paris REGULATEURS INDUSTRIELS BILLMAN SA). Il avait déjà élargi son contrôle sur cette affaire - à travers son affiliée suédoise EUROCLIMATE A/B - en y reprenant la participation minoritaire du groupe de Milan CARLO GAVAZZI SpA (cf. n° 601 p.21).

Membre du groupe belge EMPAIN à travers la compagnie ELECTROBEL SA de Bruxelles (cf. n° 615 p.18), la société française a en revanche acquis un intérêt de 37 % dans la société STUDIOS INTERNATIONAUX DE PHOTOGRAPHIE (S.I.P.) SA (Paris). Par ailleurs, elle a fait apport de l'ensemble de ses participations dans le domaine des transports à une affaire dernièrement constituée (cf. n° 592 p.38) à cet effet à Paris, TRANSEXEL SA-STE DES TRANSPORTS DES EXPLOITATIONS ELECTRIQUES & INDUSTRIELLES Sarl (capital de F. 4 millions), que préside M. Michel Robin, à savoir : 93,97 % dans la CIE DES TRANSPORTS DE CAEN SA (Paris), 92,9 % dans la CIE DES TRANSPORTS DE MONTPELLIER SA (Montpellier/Hérault), 90,28 % dans la CIE DES TRANSPORTS DE CHERBOURG SA, 89,96 % dans la CIE DES TRANSPORTS DE BESANCON SA, 66,54 % dans la CIE DES TRANSPORTS DE BREST SA (toutes à Paris) et 41,50 % dans la STE DES TRANSPORTS EN COMMUN LYONNAIS SA (Lyon).

(619/20) Le groupe SIEMENS AG (Berlin et Munich) poursuit la rationalisation de ses intérêts à Vienne au profit de sa filiale SIEMENS GmbH : après avoir déjà absorbé la société SIEMENS-REINIGER-WERKE GmbH (cf. n° 618 p.25), que contrôlait directement le holding SIEMENS EUROPA BETEILIGUNG AG (Zurich), celle-ci fusionnera, après s'être transformée en société anonyme (AG), avec les affiliées WIENER KABEL- & METALLWERKE AG (cf. n° 560 p.31) et NACHRICHTENTECHNISCHE WERKE AG (cf. n° 538 p.20), opération qui y donnera au groupe public Ö.I.A.G. -ÖSTERREICHISCHE INDUSTRIEVERWALTUNGS AG (cf. n° 546 p.26) une participation de 43 % ainsi que 6 postes d'administrateurs (sur 15).

Ö.I.A.G. possède en effet - en propre ou à travers les sociétés de portefeuille ELIN UNION AG (cf. n° 583 p.34) et WIENER SCHWACHSTROMWERKE AG (cf. n° 527 p.20) - des participations de 25 % dans WIENER KABEL, de 51 % dans NACHRICHTENTECHNISCHE WERKE et de 25 % dans l'entreprise NORMA FABRIK ELEKTRISCHER MESSGERATE AG - laquelle reste en dehors de cette concentration, tout comme les deux autres filiales SIEMENS BAUELEMENTE GmbH et UHER ELEKTRONISCHE GERATE AG (cf. n° 524 p.18).

(619/20) Spécialiste d'automatisme industriel, la compagnie française LA TELEMECANIQUE ELECTRIQUE SA (cf. n° 618 p.25) a transformé sa succursale de Berne (cf. n° 326 p.23) en filiale sous le nom de TELEMECANIQUE AG (capital de FS. 0,5 million) et la direction de MM. G. Jud, H. Kramer et P. Müller.

(619/21) L'entreprise britannique d'appareils électriques et électroniques de mesure et contrôle d'épaisseurs ELCOMETER INSTRUMENTS LTD (Droylsden-Manchester) a confié sa représentation exclusive pour la France à la société SOFAG SA (Paris), spécialiste de fournitures pour galvanoplastie.

(619/21) La compagnie de mécanique générale, moteurs électriques spéciaux et matériels pour réacteurs, magnétos et empennages A.B.G. SA de Paris (cf. n° 590 p.27) a définitivement absorbé l'entreprise de conditionnement et pressurisation de cabines d'avion ATELIERS SEMCA SA (Toulouse), qui comptait notamment parmi ses actionnaires les groupes américain GARRET CORP. (Los Angeles) et britannique WESTLAND AIRCRAFT LTD (Yeovil/Somerset).

Transformée en A.B.G.-SEMCA SA et ayant vu son capital porté à F. 20,1 millions, la compagnie absorbante a donc désormais ces deux groupes pour actionnaires avec 30 % environ (ensemble). Son contrôle appartient (directement et indirectement) à la BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET SA de Paris (cf. n° 613 p.30), qui y était déjà intéressée aux côtés notamment de la SOGEPAR-STE DE GESTION PARISIENNE SA de Paris (groupe BANQUE DE L'INDOCHINE SA - cf. n° 600 p.27) et de la CIE DEUTSCH SA (groupe THE DEUTSCH C° de Los Angeles).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(619/21) L'entreprise allemande de pelles mécaniques, grues, centrales à béton, engins de levage hydrauliques, etc... HANS LIBHERR GmbH de Biberach/Riss (cf. n° 591 p.29) a renforcé ses intérêts industriels à l'étranger avec la création d'une filiale à Newport News/Va., LIBHERR-AMERICA INC. : opérationnelle en octobre 1971, celle-ci occupera à pleine capacité (en 1973) quelque 400 personnes pour une production annuelle de plus de 2.000 grues hydrauliques.

Dotée de sept usines en République Fédérale, la fondatrice (ventes consolidées de DM. 529 millions en 1970) dispose de filiales industrielles en France, Autriche, Irlande et Afrique du Sud, toutes coiffées par la filiale suisse de portefeuille LIBHERR-INTERHOLDING AG de Nussbaumen-Baden (capital de FS. 25 millions).

(619/21) Spécialisée en Italie dans les machines automatiques pour rendre la monnaie ainsi que distributeurs de produits de grande consommation, la société ISMEA SpA de Trezzano Sul Naviglio/Milano (anc. INDUSTRIA STAMPI MINUTERIA & AFFINI DI CAVALLERI AUGUSTO & C° Sas - cf. n° 494 p.24) sera désormais représentée en Espagne par une affiliée à Barcelone, ISMEA N.R.I. IBERICA SA (capital de Pts 1,15 million).

Présidée par M. W. Joeck et dirigée par M. C. Cavalleri, la fondatrice (capital de Li. 250 millions) dispose de diverses affiliées à l'étranger, et notamment LONDON ISMEA LTD (Londres).

(619/22) Dotée depuis peu à Bruxelles d'une succursale que dirige M. Paul A. Frison (cf. n° 609 p.22), la compagnie AMERICAN HOSPITAL SUPPLY CORP. (Evanston/Chicago), spécialisée dans la fourniture d'équipements chirurgicaux et para-médicaux, s'est assurée le contrôle à Schaerbeek-Bruxelles de son homologue ETS PAUL LOUIS SA (capital de FB. 48 millions), qui occupe près de 200 personnes sous la direction de M. P. Louis.

En Belgique, la compagnie américaine est majoritaire depuis 1970 dans la firme de distribution de produits pharmaceutiques et d'hygiène dentaire G. DELFORGE & C° Sprl de Schaerbeek (cf. n° 574 p.37). Chez les Six, elle a plusieurs autres filiales ou affiliées, notamment COOPERATION EUROPEENNE DE FOURNITURES HOSPITALIERES Sarl (Paris), MERZ & DADE GmbH (Munich) - dernièrement formée au capital de DM. 0,5 million, sous la direction du Dr. Jürgen Fischer et directement contrôlée par la filiale MERZ & DADE AG de Berne - PHARMASEAL GmbH (Munich), BAXTER GmbH (Baierbrunn), etc...

(619/22) Une association conclue entre la filiale TAMROCK A/B (Tampere) du groupe mécanique finlandais TAMPELLA OY (cf. n° 129 p.16) et la firme de compresseurs de Munich BAUER KOMPRESSOREN a donné naissance en République Fédérale à l'entreprise de matériels miniers et compresseurs BAUER TAMROCK-MASCHINENFABRIK GmbH (Geretsried b. München) au capital de DM. 1 million, dont les gérants sont MM. Matti Kilpinen et Jakob Strobi.

Spécialiste de machines papetières, forestières, textiles, etc..., TAMPELLA, que préside M. J. Nykopp, a des filiales sous son nom au Danemark, Suède et Etats-Unis. En Espagne, elle contrôle la firme CAPDEVILA TAMBAR SA (Molins de Rey et S. Andrea de la Barca).

(619/22) Connue pour ses ventilateurs industriels, appareils de conditionnement d'air, etc..., l'entreprise G.W. VENTILATION A/S de Copenhague (cf. n° 454 p.24) a constitué à Paris, à travers sa filiale de Bruxelles G.W. VENTILATION SA, la société de vente et maintenance G.W. ENGINEERING FRANCE SA (capital de F. 100.000), que préside M. René Seguin.

La fondatrice dispose également chez les Six d'une filiale aux Pays-Bas, GW VENTILATIE N.V. (Bolnes/Ridderkerke), créée en 1961 en association paritaire avec la firme locale N.V. FABRIEK VAN FLAATWERKEN v/h FIRMA WED. H. DAM.

(619/22) Le groupe LEAR SIEGLER INC. de Santa Monica/Cal. (cf. n° 587 p.25) a porté de DM. 0,4 à 1,7 million le capital de sa filiale de mécanisme et paliers de roulements autolubrifiants FIBERGLIDE GLEITLAGER GmbH de Dachau (cf. n° 444 p.26) pour en permettre le développement.

Ses autres intérêts en République Fédérale, fort diversifiés, comprennent notamment les sociétés STEINHEIL-LEAR SIEGLER GmbH (Ismaning), DEUTSCHE AVITRON GES. FÜR GERÄTE-TECHNIK mbH (Munich), OTTO K. FENNEL VERMESSUNGSTECHNISCHE GERÄTE GmbH (Kassel), ERMA-WERK WAFFEN & MASCHINENFABRIK GmbH (Dachau), NO-SAG DRAHTFEDERN GmbH (Neunkirchen), FARFISA GmbH, etc...

(619/23) Filiale à Bruxelles de l'entreprise horlogère suisse TERRASSE WATCH SA de La Locle/Neuchâtel (cf. n° 520 p.24), la compagnie ULTIMO WATCH C° SA (cf. n° 299 p.22) y a négocié l'absorption de : 1) son homologue ETS ARMAND RUBIN SA; 2) son affiliée (49,6 %) PROMETIS SA, dont les autres principaux actionnaires sont, avec respectivement 28,66 % et 20 %, la précédente ainsi que la STE SUISSE POUR L'INDUSTRIE HORLOGERE SA de Genève (cf. n° 357 p.24).

De ce fait, elle s'est transformée en SA ULTIMO WATCH C° N.V. PFISTER RUBIN et a élevé son capital à FB. 10 millions.

(619/23) Spécialiste d'équipements mécaniques pour moteurs (variateurs de vitesse, embrayages, freins, moteurs, etc...), les compagnies soeurs allemandes MASCHINENFABRIK STAHLKONTOR WESER LENZE KG (Hameln/Weser) et HANS LENZE KG de Gross-Berkel et Bösingfeld (cf. n° 334 p.21) préparent leur installation sur le marché français; l'opération se matérialisera par la constitution d'une affaire du nom de SIMPLANA SA (Livry-Gargan) au capital de F. 0,5 million, que présidera leur directeur commun M. Alfred Belling.

(619/23) Propriété à La Haye de la famille Hus, la compagnie de portefeuille BELEGGINGSMIJ. "DIE HAGHE" N.V. (cf. n° 244 p.25) négocie la prise du contrôle à 51 % de l'entreprise de machinisme agricole VICON LANDBOUWWERKTUIGEN & MACHINEFABRIEKEN N.V. de Nieuw-Vennep (cf. n° 569 p.23).

Animée par MM. Bastiaan et Herbert Vissers, celle-ci réalise avec 1.200 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 100 millions (dont 90 % à l'exportation). Son réseau commercial à l'étranger comprend plusieurs affiliées sous son nom à Bruxelles, Crépy-en-Valois/Oise, Valence/Espagne, Zug/Suisse, etc...

EDITION

(619/23) Spécialiste de jeux de société et éducatifs, la compagnie MILTON BRADLEY C° de Springfield/Mass. (cf. n° 561 p.36) se propose d'élargir ses intérêts chez les Six - des licenciées en Italie, France, Pays-Bas et République Fédérale - avec la prise du contrôle en France de la firme EDITEUROP-LES EDITIONS EUROPEENNES SA (Aix-les-Bains/Savoie). Animée par MM. Gorgues, Babiou et Fousson, celle-ci (capital de F. 0,3 million) réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 5 millions environ avec ses matériels didactiques et jeux éducatifs : mimi-mosaïques, cubi-puzzles, lotos, globes en relief, peintures en tubes, etc...

MILTON BRADLEY possède depuis 1969 aux Pays-Bas une usine exploitée par la filiale M.B. INTERNATIONAL N.V. (Ter Apel/Vlagtwelde). En 1970, elle s'est assurée le contrôle en République Fédérale de la firme de jeux en plastique ("Plasticant") FRANKEN PLASTIK VERTRIEBS GmbH de Fürth (cf. n° 545 p.38).

(619/24) Un accord réciproque de coopération technique, industrielle et commerciale a été noué entre les entreprises d'impression et d'édition allemande SCHWANN GmbH-SCHWANN/PÄDAGOGISCHER VERLAG & DRUCKEREI (Düsseldorf) et française IMPRIMERIE CRETE SA (Paris et Corbeil/Essonne), dont le chiffre d'affaires a atteint F. 99,6 millions en 1970.

ELECTRONIQUE

(619/24) La compagnie suédoise d'appareils électroniques de recherche et analyse scientifique, médicale, biochimique, etc ... L.K.B. PRODUKTER A/B de Bromma (cf. N° 602 p. 24) a renforcé ses intérêts commerciaux chez les Six en constituant en Belgique la société L.K.B. INSTRUMENT N.V. (St-Denijs-Westrem) au capital de FB 0,5 million, dirigée par P. Robert R. Hudson.

Affiliée au groupe financier INCENTIVE A/B (Stockholm), la fondatrice a une filiale à La Haye, L.K.B. PRODUKTEN N.V., majoritaire dans la nouvelle affaire dont les autres actionnaires sont les filiales de Vällingby/Stockholm L.K.B. BECKMAN INSTRUMENTS A/B (commune avec le groupe BECKMAN INSTRUMENTS INC. de Fullerton/Cal. - cf. N° 489 p. 26), L.K.B. PRIBORI A/B (Bromma), INSTRUMENTLACKERING A/B (Bromma), L.K.B. INSTRUMENT A/S (Copenhague) et L.K.B. INSTRUMENTS Ltd (Croydon). Elle dispose également de filiales sous son nom à Orsay/Essonne, Rome, Vienne, Londres (L.K.B. MEDICAL Ltd), Rockville/Maryland, etc ...

(619/24) Le groupe de construction d'ordinateurs I.C.L. - INTERNATIONAL COMPUTERS Ltd de Londres (cf. N° 618 p. 31) a doté sa filiale de software INTERNATIONAL COMPUTERS (TECHNICAL SERVICES) Ltd (Londres) d'une succursale à Berlin, placée sous la direction de MM. G.W. Elbourne, J.G. Bates, L.A. Jewitt et D.F. Oestel.

(619/24) Aux termes d'un accord entre les firmes d'appareils électroniques de mesure française EUROTRON SA (Choisy-le-Roi/Val-de-Marne) et britannique AVIONIC & DIGITAL EQUIPMENT Ltd (Midlothian/Scotland), la première a reçu la représentation exclusive pour la France de la seconde.

ENGINEERING

(619/25) Une société en nom collectif en cours de création à Beverwijk/Amsterdam rassemblera, avec effet au 1er juillet 1971, les bureaux d'études et d'engineering ALPHA ENGINEERING INGENIEURS- & PROJECTEN BUREAU N.V. (cf. N° 604 p. 26) et INGENIEURSBUREAU I.M.C.T. N.V. (Beverwijk) des groupes V.M.F.-VERENIGDE MACHINEFABRIEKEN N.V. (La Haye) et KON. NED. HOOGOVENS & STAALFABRIEKEN N.V. (Ijmuiden), qui y seront associés 75/25.

ALPHA ENGINEERING (170 techniciens et employés) est principalement tourné vers la mise au point de machines pour l'aéronautique et la pétrochimie, tandis qu'I.M.C.T. (50 employés) l'est vers l'engineering métallurgique et sidérurgique.

FINANCE

(619/25) La BANCO DO BRASIL SA de Brasilia et Rio-de-Janeiro (cf. N° 585 p. 32) négocie le renforcement de ses intérêts chez les Six - une succursale à Hambourg, opérationnelle depuis fin 1970 (cf. N° 517 p. 27) - et il envisage notamment la prise du contrôle de la BANCA DI CREDITO DI MILANO SpA (cf. N° 246 p. 27).

Animée par M. Antonio Sozzia, celle-ci, au capital de Li. 0,5 milliard depuis fin 1970, détient depuis 1962 une participation minoritaire (cf. N° 166 p. 21) dans la BANQUE DE L'UNION OCCIDENTALE SA de Paris (cf. N° 511 p. 29).

(619/25) La compagnie française de leasing de matériels de génie civil et de transport de ciments STE DE TRAVAUX & DE LOCATION DE MATERIEL SA (Mittelhausbergen/Bas Rhin) a ouvert en République Fédérale une succursale à l'enseigne S.T.L.M. GES. FÜR TIEFBAU & VERMIETUNG VON BAUMASCHINEN (Offenburg).

La fondatrice (capital de F. 100.000) est animée par M. Robert Bey, qui préside la société LES GRANDS GARAGES LE VESINET SA (Mittelhausbergen) et est gérant de l'ENTREPRISE DE TRANSPORT DE BETON R. BEY & CIE Sarl (Mittelhausbergen).

(619/25) Le C.C.F.-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA de Paris (cf. N° 618 p. 20) a pris à Annecy/Hte Savoie une participation de 25 % -avec option pour un large contrôle- dans la BANQUE DE SAVOIE SA (cf. N° 535 p. 29) qui, au capital de F. 8 millions, possède une quinzaine d'agences ou bureaux permanents en Savoie ainsi qu'une dizaine de bureaux temporaires dans les principales stations de sports d'hiver de la région.

(619/26) La BANCA PREALPINA SA de Lugano/Suisse s'est assurée le contrôle à 60 % à Luxembourg de la compagnie de portefeuille INTERNATIONAL STORES SA à l'occasion de l'élévation de son capital à \$ 1,25 million.

Transformée en SUBALFIN SA-SUBALPINE FINANCIERE GENERALE, celle-ci avait été constituée en juillet 1967 par la STE D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A L'ETRANGER-SEDE SA (Luxembourg) - affiliée à la BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET SA de Paris (cf. supra p. 21) - pour le compte du groupe de Londres INTERNATIONAL STORES Ltd (cf. N° 428 p. 27).

(619/26) Affiliée à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. N° 617 p. 26) , à la STE CENTRALE DE BANQUE SA (cf. N° 612 p. 30) et à la B.N.P. BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. N° 615 p. 26), la compagnie de leasing LOCAFRANCE SA de Paris (cf. N° 612 p. 29) prépare la création d'une filiale en Grande-Bretagne.

A l'étranger, elle dispose déjà de filiales et affiliées à Lausanne, LEASING EQUIPMENT SA (cf. N° 602 p. 27); Madrid, LISBAN SA, en association paritaire avec le BANCO DE BILBAO (cf. N° 618 p. 33); Düsseldorf, LOCALEASE MIETFINANZIERUNG GmbH; Milan, LOCAFIT-LOCAZIONE MACCHINERI INDUSTRIALI SpA, etc ... (cf. N° 559 p. 36).

(619/26) La FÜRST THURN & TAXIS BANK ALBERT FÜRST VON THURN & TAXIS OHG de Munich (cf. N° 547 p. 29) et le groupe chimico-pharmaceutique C.H. BOEHRINGEN SOHN KG d'Ingelheim/Rhein (cf. N° 613 p. 36) ont pris une part de commandite de DM 2,5 millions chacun dans la banque d'affaires de Hambourg CONRAD HINRICH DONNER KG (cf. N° 617 p. 35).

Contrôlée par la famille Donner et affiliée à la CHARTERED BANK LTD de Londres (cf. n° 545 p.28), celle-ci (succursale à Munich) a plusieurs représentations permanentes à l'étranger, notamment à Göteborg, Johannesburg, Buenos-Aires et Santiago/Chili. Elle détient aussi des participations dans l'EUROPESE & OVERZEESE HANDELSBANK N.V. de Rotterdam (anc. EUROPEAN & OVERSEAS TRADING BANK - cf. n° 544 p.29), l'AMSTERDAMSE CREDIT MIJ. N.V. d'Amsterdam (cf. n° 596 p.25) et l'ANGLO NORDIC BANK LTD de Zurich (cf. n° 509 p.32).

(619/26) L'accord de coopération négocié fin 1970 (cf. n° 591 p.38) en matière de financement de crédits à l'achat d'automobiles entre l'institut de crédit ALLGEMEINE DEUTSCHE CREDIT-ANSTALT-ADCA de Francfort et Berlin (groupe QUANDT - cf. notamment n° 599 p.28) et le groupe de Munich B.M.W.-BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG (cf. n° 586 p.18) a débouché sur la création d'une filiale paritaire à Francfort, BMW CREDIT GmbH (capital de DM. 3 millions), dirigée par MM. Rudolf Kern, Ernst C. Krienke et Norbert Braun.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(619/27) Les entreprises laitières GROUPE BONGRAIN SA de Paris (anc. CIE DES MAITRES FROMAGERS - cf. n° 604 p.24) et EXPRESS DAIRY C° de Londres (groupe GRAND METROPOLITAN HOTELS LTD - cf. n° 571 p.45) ont conclu un accord aux termes duquel la seconde : 1) distribuera en Grande-Bretagne les fabrications (marques "Caprice des Dieux", "Tartare", "Geramont", "Recollet") de la première; 2) prendra une participation de 50 % dans la société CLEURIE SA (Paris, avec usine au Tholy/Vosges), filiale du partenaire français spécialisée dans les yaourts, laits gélifiés ou empressurés et réalisant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 20 millions.

BONGRAIN, dont le chiffre d'affaires s'est élevé en 1970 à F. 250 millions, a par ailleurs conclu un accord avec la firme suisse RIVELLA INTERNATIONAL AG de Rothrist/Argovie (cf. n° 363 p.29), dont elle distribuera désormais en France la boisson lactée "Larell". En France, ses récentes initiatives ont été la prise de contrôle des entreprises de confiserie REVILLON SA (Lyon) et FAVIER & MILLIAT & FILS SA (Roanne/Loire) ainsi que de la firme EDITIONS LACROIX FRERES SA (Paris), qui publie notamment les magazines "Guérir", "La vie des Bêtes" et "Archéologia".

(619/27) Respectivement président et administrateur de l'entreprise vinicole GIACOMO TORAZZI & C° SpA de Milan (cf. n° 421 p.22), MM. Alessandro Villa et Elbio Gada sont administrateurs, aux côtés de M. Emanuele Romano (président de la firme suisse d'import-export ROALMA SA de Chiasso), des compagnies de portefeuille GODI SA et OTIDRA SA, récemment constituées à Luxembourg au capital de \$ 120.000 chacune.

(619/27) Filiale à 65 % environ du groupe GENERALE OCCIDENTALE SA de Paris (cf. n° 603 p.15), la compagnie britannique CAVENHAM FOODS LTD de Slough/Bucks. (cf. n° 608 p.25) a lancé une offre publique - représentant un montant de £ 9,5 millions environ - pour acquérir le contrôle du groupe BOVRIL LTD (Londres).

Animé par Lord Luke et M. S.W. Stephens, celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à £ 28,3 millions avec ses conserves de viandes, plats préparés, produits laitiers, etc... (marques Bovril, Marmite, Ambrosia), possède plus de 25 filiales en Grande-Bretagne et une dizaine à l'étranger, notamment en Suisse, Etats-Unis, Canada, Argentine, etc... De son côté, CAVENHAM FOODS, dont M. James Goldsmith est chairman et qui produit des articles de confiserie, biscuiterie, diététiques, etc..., dispose de plus de trente cinq filiales en Grande-Bretagne et d'une quinzaine en Europe (France, Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Suède et Danemark).

(619/28) Une concentration a été réalisée entre les brasseries belges associées BROUWERIJ VAN ALKEN (AFDELING LANTMEETERS) N.V. (Genk), LIMBURGE MOUTERIJ HET KLAVERBLAD N.V. (Alken), BRASSERIE GEVE SA (Braine-L'Alleud) et BROUWERIJ VAN ALKEN N.V. d'Alken (cf. n° 429 p.26) au profit de cette dernière, dont le capital a été porté à FB. 125 millions.

(619/28) La firme allemande de pâtisserie industrielle et biscotterie WILHELM WEBER GmbH & C° KG de Pfungstadt/Hessen (cf. n° 568 p.34) s'est assurée le contrôle de son homologue BROTFABRIK ALOIS SCHNUBEL oHG (Saarlouis).

La première (anc. BRÖT & BACKWARENFABRIK WILHELM WEBER) est contrôlée depuis 1964 par le groupe BORDEN C° de New York (cf. n° 589 p.22) à travers sa filiale DRAKE BAKERIES INC. (New York). Réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 68 millions, elle dispose de plus de 300 distributeurs en gros et demi-gros en République Fédérale, mais une fraction importante de sa production est exportée, notamment vers le Benelux (où elle a une succursale à Wemmel-Bruxelles), le Danemark, l'Italie et la France.

(619/28) Affiliée pour 40 % au groupe de Hambourg RUDOLF A. OETKER (cf. n° 609 p.28), la brasserie de Dortmund D.A.B.-DORTMUNDER ACTIENBRAUEREI AG (cf. n° 601 p.29), dont la production a atteint 1,52 million d'hl. en 1969/70, a lancé une offre publique d'échange en vue d'élargir son contrôle de fait sur son homologue DORTMUNDER HANSA-BRAUEREI AG de Dortmund (cf. n° 595 p.33), qui produit de son côté quelque 840.000 hos/an et où elle est intéressée pour 40 % environ aux côtés notamment de la BANKHAUS HERMANN LAMPE KG (Bielefeld) pour plus de 39 %.

Une autre filiale brassicole d'OETKER, BINDING BRAUEREI AG (Francfort), qui produit 3,7 millions d'hos/an (cf. n° 592 p.40), a lancé de même une offre publique pour obtenir le contrôle absolu de ses affiliées de Karlsruhe BRAUEREI SCHREMPP AG (155.000 hl) et de Bad Hersfeld AKTIENBRAUEREI EISENACH AG (cf. n° 406 p.30).

METALLURGIE

(619/28) Le groupe français de chaudronnerie de précision B.S.L.-ETS BIGNER, SCHMID-LAURENT SA d'Ivry s/Seine (cf. n° 547 p.33) a renforcé ses intérêts à l'étranger - des affiliées en Espagne et Argentine notamment - en prenant le contrôle en Italie de la firme ALCOM SpA (Caselle Lurati/Milano) et de sa filiale de montage SOMIC SpA (Cinisello Balsamo), qui, animées par MM. Roberto Quagliolo et Aldo Turci, sont spécialisées dans la chaudronnerie en aciers durs au carbone et aciers inoxydables.

(619/29) Affilié au groupe KON. NED. HOOGOVS & STAAL-FABRIEKEN N.V. d'Ijmuiden (cf. n° 618 p.24), le groupe sidérurgique HOESCH AG de Dortmund (cf. n° 614 p.22) a pris une participation de 50 % chez son représentant de New York, DELTA STRAPPING INDUSTRIES INC. qui verra sa compétence élargie à l'ensemble du continent nord-américain.

(619/29) Le groupe métallurgique et mécanique de Paris STEIN & ROUBAIX SA (cf. n° 614 p.19) a cédé le contrôle de sa filiale de Bilbao STEIN & ROUBAIX ESPANOLA SA à un groupe de sociétés ayant pour chef de file le BANCO URQUIJO SA de Madrid (cf. n° 584 p.22).

La firme de Bilbao a récemment absorbé l'entreprise de climatisation et traitement des surfaces BALTOGAR SA (Luchana-Baracaldo) et est devenue de ce fait licenciée de la compagnie OTTO DURR KG (Stuttgart) - affiliée pour 35,3 % au groupe TUNZINI AMELIORAIR SA de Paris - en matière d'installations pour le traitement des surfaces.

(619/29) La compagnie américaine d'ustensiles (métalliques notamment) de ménage et cuisine (couverts, casseroles, etc...) ainsi qu'articles d'entretien RENA-WARE DISTRIBUTORS INC. de Bellevue/Wash. (cf. n° 420 p.37) a complété son réseau commercial chez les Six en se donnant une filiale à Milan, RENA-WARE ITALIA SpA (capital autorisé de Li. 5 millions), présidée par M. Otto W. Zylstra.

La fondatrice était déjà présente en Europe avec des filiales sous son nom notamment à Rotterdam, Bruxelles, Francfort et Berne (cf. n° 331 p.27).

(619/29) La firme d'appareils de chauffage au gaz, cuisinières et fours domestiques HALLER-MEURER-WERKE de Hambourg (cf. n° 175 p.23) est devenue conjointement avec sa filiale HERMAN WUPPERMANN GmbH (Penneberg), actionnaire à Bruxelles de son homologue SAPRAGAZ SA. Animée par M. E. Dubois, celle-ci (capital de FB. 25 millions), qui occupe quelque 200 personnes, possède une filiale à Utrecht, SAPRAGAZ NEDERLAND N.V. (anc. HANDELMIJ. CALORMA UTRECHT N.V.), dirigée par M. Wilh. van der Tol.

La firme allemande, qui réalise un chiffre d'affaires de DM. 36 millions/an, a pour principaux actionnaires M. Constantin Beck (40 %), son animateur, et la VEREINSBANK IN HAMBURG (cf. n° 618 p.34).

(619/29) Un accord de coopération industrielle a été négocié aux Pays-Bas entre la compagnie française de chaudronnerie de précision pour radiateurs automobiles STE DES USINES CHAUSSON SA d'Asnières/Hts-de-Seine (cf. n° 567 p.20) et son homologue BLOKSMA RADIATEURENFABRIEK N.V. (Diemen).

(619/30) L'entreprise de fonderie pour radiateurs, poêles, brûleurs, etc... CHAPPEE-FONRAD SpA de Milan (cf. n° 460 p.33) s'est vu confier la représentation de sa société-soeur française S.G.B.-STE GENERALE DE BRULEURS SA (Aubervilliers), filiale comme elle de la STE GENERALE DE FONDERIE SA de Paris (cf. n° 616 p.28).

Cette dernière, affiliée pour 30 % au groupe FORGES DE SAULNES & GORCY SA de Paris (cf. n° 616 p.28), est en effet associée à parité dans l'entreprise italienne avec la compagnie FA-RAD ITALIANA-FABBRICA ITALIANA RADIATORI SpA de Chieti et Milan (cf. n° 272 p.25), où elle a également une participation directe de 20 %.

(619/30) Le groupe métallurgique MANNESMANN AG de Düsseldorf (cf. n° 612 p.34) s'est assuré le contrôle absolu des firmes de négoce métallurgique et charbonnier CARL AUGUST NIETEN & C° GmbH (Karlsruhe), J. HÜLLSTRUNG & C° GmbH (Düsseldorf) et H. FRANKENBERG GmbH (Worms) et les a fusionnées avec sa filiale spécialisée d'Essen MANNESMANN-HANDEL WÄRMEDIENST GmbH (anc. HANSEN, NEUERBURG & C° GmbH, acquise fin 1970 - cf. n° 599 p.32).

Le groupe s'est par ailleurs donné une filiale de portefeuille à Essen, MANNESMANN VERWALTUNGS GmbH (capital initial de DM. 100.000), dirigée par MM. Wilhelm Torns et Otto Treptow, et il a absorbé sa filiale immobilière MANNESMANN-WOHNUNGS GmbH (Essen).

(619/30) Le groupe de négoce international de métaux non ferreux, aciers, machines et équipements lourds industriels COUTINHO, CARO & C° de Hambourg (cf. n° 617 p.29) a pris le contrôle absolu à Augsburg - à travers sa filiale COUTINHO EISENHANDEL (Mannheim) - de la firme de commerce métallurgique SILLER & LAAR WALZSTAHL KG.

COUTINHO, CARO & C°, dont les opérations en République Fédérale sont coiffées par une société de portefeuille de création récente à Hambourg, HAUPTVERWALTUNGSGESELLSCHAFT COUTINHO EISENHANDEL KG (cf. n° 578 p.22), possède sous son nom un grand nombre d'affiliées à l'étranger, notamment à Anvers, Milan, Londres, Paris, New York, Los Angeles, etc... ainsi que des entreprises associées à Copenhague, Vienne, Göteborg, Oslo et Helsinki notamment.

PAPIER

(619/30) Le groupe papetier de Paris ARJOMARI-PRIOUX SA (cf. n° 613 p.35) a obtenu de son homologue HOLLINGSWORTH & VOSE C° d'East Walpol/Mass. (cf. n° 497 p.38) une licence de fabrication et de vente (dans le Marché Commun) de papiers spéciaux pour filtres destinés aux moteurs à combustion interne et réacteurs atomiques.

PETROLE

(619/31) La compagnie MOBIL OIL ITALIANA SpA de Gênes et Rome (capital de Li. 9 milliards), membre du groupe MOBIL OIL C° de New York (cf. n° 609 p.19), s'apprête à absorber la STA PETROLI & AFFINI SpA (Rome) ainsi que la société de Milan ARAL ITALIANA SpA (cf. n° 609 p.31), filiale du groupe allemand de distribution ARAL AG (Bochum), dont elle avait repris dernièrement le réseau (900 stations-services).

Le groupe américain est actionnaire d'ARAL pour 27 %, aux côtés notamment des compagnies GELSENBERG AG d'Essen (cf. n° 613 p.40), HIBERNIA AG de Herne (cf. n° 596 p.27) et WINTERSHALL AG de Celle (cf. n° 614 p.16).

(619/31) La C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (cf. n° 617 p.23) a conclu avec le groupe minier et industriel sud-africain UNION CORP. de Johannesburg (cf. n° 564 p.28) un accord de recherches et éventuellement d'exploitation commune de gisements d'uranium en Australie.

PHARMACIE & PARFUMERIE

(619/31) La compagnie LABORATOIRES DE PHARMACOLOGIE HOMEOPATHIQUE DOLISOS-LABORATOIRES JEAN TETAU SA de Paris (cf. n° 611 p.37) a rationalisé ses intérêts en Belgique en fusionnant ses filiales LABORATOIRES HOMEOBEL Sprl (Bruxelles) et LABORATOIRES DE PHARMACOLOGIE HOMEOPATHIQUE DOLISOS SA d'Ixelles-Bruxelles (cf. n° 444 p.35) au profit de la seconde qui, transformée en LABORATOIRES DE PHARMACOLOGIE HOMEOPATHIQUE DOLISOS-LABORATOIRES HOMEOBEL SA, a porté son capital à FB. 4,8 millions.

Une des récentes initiatives de la compagnie française a été l'absorption de l'entreprise de fabrication et conditionnement de produits cosmétologiques LABORATOIRES CAROTENE JEANNY FRANCE Sarl (Marseille).

(619/31) Animée et contrôlée à Rotterdam par l'homme d'affaires britannique C.B. Shaw, d'Aylesbury/Bucks. (cf. n° 560 p.42), la société d'exploitation d'instituts de beauté FIGURFORM N.V. a transformé sa succursale de Bruxelles (cf. n° 510 p.33) en filiale sous le nom de FIGURE LINE INTERNATIONAL Sprl (capital de FB. 250.000) et la gérance de Mme Nicole Stengele et de M. C.B. Shaw.

La fondatrice possède trois filiales à Amsterdam: FIGURLINE SLIMMING SALON N.V. (anc. SHERI-LYNN SLIMMING SALON) et BOSADAM INTERNATIONAL N.V. (anc. FIGURLINE INTERNATIONAL) ainsi que VOTRE LIGNE BENELUX N.V. (à travers les précédentes).

(619/32) Une concentration réalisée en Italie entre les laboratoires pharmaceutiques ITALCHEMI Srl (Sesto S. Giovanni/Milano) et I. B. C. -ISTITUTO BIOTERAPICO CARLEVARO SpA de Parme (cf. n° 553 p.37) s'est effectuée au profit du premier : transformé en ITALCHEMI SpA-ISTITUTO CHIMICO FARMACEUTICO, celui-ci a élevé en conséquence son capital à Li. 90 millions et a porté à sa présidence le Dr. A. Balestrieri, directeur d'I. B. C.

(619/32) Un accord de coopération industrielle - dans le domaine des produits antirhumatismaux ("Metalcaptase") notamment - a été négocié en République Fédérale, pour prendre effet en septembre 1971, entre le laboratoire chimico-pharmaceutique HEYL & C°, CHEMISCH-PHARMAZEUTISCHE FABRIK (Berlin) et le groupe KNOLL AG-CHEMISCHE FABRIKEN de Ludwigshafen (cf. n° 577 p.41).

PUBLICITE

(619/32) Spécialisée à Londres dans la production de dessins animés (longs métrages et publicité), la société HALAS & BATCHELOR CARTOON FILMS LTD (cf. n° 103 p.19), membre du groupe TYNE TEES TELEVISION LTD de Newcastle-upon-Tyne/North. (cf. n° 156 p.17), a conclu avec la firme de films publicitaires TELE-VIDEO SA (Paris) un accord faisant de celle-ci son représentant pour la France.

HALAS & BATCHELOR est présente depuis 1961 aux Pays-Bas avec une filiale à Amsterdam, HABA FILM PRODUCTIE N.V.

(619/32) Affiliée pour 49,5 % au groupe STE NOUVELLE PATHE-CINEMA SA de Paris (cf. n° 597 p.37), la firme de publicité cinématographique PUBLICITE PATHE CINEMA JEAN MINEUR SA a négocié l'absorption de son homologue LES MESSAGERIES PUBLICITAIRES SA (Paris). Transformée en MEDIAVISION CINEMA & PUBLICITE-JEAN MINEUR SA, elle a porté en conséquence son capital à F. 10 millions.

TEXTILES

(619/32) Spécialisée à New York dans la fabrication, le tissage et la teinture des textiles synthétiques, la firme CHEMTRA INTERNATIONAL CORP. a pris pied chez les Six en se donnant, à travers la société SENEFFE CORP. (Dover/Del.) récemment formée à cet effet, une filiale en Belgique, SENEFFE CORP. SA (Seneffe) au capital de FB. 0,5 million, que dirige M. Norbert Huber.

(619/33) La compagnie française de lingerie, bonneterie, articles pour enfants (marque "Absorba") et confection (vêtements de sport "Guitare") ETS PORON SA de Troyes/Aube (cf. n° 613 p.38) a installé à Londres une filiale commerciale et éventuellement industrielle, PORON OF FRANCE LTD (capital de £ 70.000).

Représentée jusqu'ici en Grande-Bretagne par la société DIVERSALON LTD (Londres), la fondatrice possède un important réseau à l'étranger : ABSORBA TEXTIL GmbH (Reutlingen), PORON NEDERLAND N.V. (Hilversum), PORON BELGIQUE SA (Bruxelles), S.A.F. -STA ABBIGLIAMENTO FRANCESE SpA (Rome), MAGLIFICIO DYN SpA (Rome), PORON ITALIA GUITARE-PIG SpA (Rome), PORON SA EXTENSION SUISSE (Lausanne), etc...

(619/33) Des intérêts britanniques portés notamment par M. John Ed. Sueke (Manchester) ont été à l'origine à Francfort de la firme d'importation et distribution de textiles élastiques et extensibles BEVIS INTERNATIONAL LTD (capital de DM. 20.000).

(619/33) L'entreprise française de fils de laine (poils communs) pour mercerie, bonneterie et tapis FILATURE VANDENBERGHE-DESURMONT SA (Tourcoing) a décidé de doter sa filiale belge FILVAD SA (Mouscron) d'une usine de fils peignés pour tapis qui, après un investissement de FB. 68 millions, sera opérationnelle fin 1971 avec une trentaine d'ouvriers. Récemment créée (cf. n° 564 p.43) au capital de FB. 20 millions, cette filiale, que préside M. Maurice Vandenberghe-Flipo, a pour actionnaire minoritaire la BANK & FINANZ INSTITUT AG-COMPTOIR BANCAIRE & FINANCIER SA de Berne.

La compagnie française a récemment porté son propre capital à F. 2,2 millions après avoir absorbé sa filiale SA FILATURE DES TROIS PIERRES (Tourcoing).

(619/33) Le rapprochement négocié en 1970 (cf. n° 547 p.38) entre les entreprises allemandes de tissage de lin et coton BIELEFELDER WEBEREIEN AG (Bielefeld) et CARL WEBER & C° GmbH (Oerlinghausen) a été sanctionné par la création d'une filiale commune, BIELEFELDER TEXTILWERKE GmbH (Bielefeld) au capital de DM. 7 millions, à laquelle participent à titre minoritaire les firmes de Bielefeld A.W. KISTER KG (cf. n° 540 p.39) et RAVENSBURGER SPINNEREI AG.

(619/33) La STE FONCIERE & FINANCIERE AGACHE WILLOT SA de Pérenchies/Nord (cf. supra, p. 18), qui a récemment procédé à une réorganisation de ses intérêts dans le secteur des grands magasins (cf. n° 610 p.20), prépare une rationalisation de ses activités textiles qui se traduira par l'apport par son affiliée (43 %) SAINT-FRERES SA de Paris (cf. n° 609 p.34) de l'ensemble de ses actifs industriels et commerciaux (filature et tissage de jute, bâcherie, enduction et laminage plastique) au CONSORTIUM GENERAL TEXTILE SA de Pérenchies/Nord (cf. n° 605 p.38).

(619/34) Une concentration a été négociée en République Fédérale - sous l'égide de la compagnie de conseil et promotion textile de Munich TEXTIL BERATUNGS GmbH (cf. n° 467 p.38) - entre les entreprises lainières C.F. WEISS KG d'Helmbrechts (cf. n° 241 p.28), BÖSSHECK & MEYER NACHF. KG (Fürth) et HANS SUMMA KG (Strambach) au profit de la première.

Celle-ci, qui aura comme nouveaux commanditaires les entreprises de Fürth et Strambach (transformée en GmbH) - devenues sociétés de vente - réalisera désormais avec quelque 460 personnes un chiffre d'affaires annuel de DM. 45 millions.

(619/34) Les coopératives allemandes de distribution textile HADEKA HANDELSZENTRALE DEUTSCHER KAUFHÄUSER eGmbH (Francfort) et AWEGE ALLGEMEINE WARENFERMITTLUNGS- & BETREUUNGSGESELLSCHAFT eGmbH (Hambourg) ont fusionné au bénéfice de la première.

Dotée d'une nouvelle centrale d'achat à Schwalbach b. Frankfurt, celle-ci, qui compte maintenant plus de 1.000 adhérents, approvisionnera désormais quelque 1.400 points de vente réalisant un chiffre d'affaires annuel de DM. 1,6 milliard.

TOURISME

(619/34) L'entreprise de réservations centralisées sur ordinateurs de chambres d'hôtels ainsi que de prestations touristiques CITEL-FRANCE SA de Neuilly s/Seine (cf. n° 612 p.40) a désormais un correspondant à Amsterdam, CIE INTERNATIONALE DE TELEINFORMATIQUE-CITEL N.V. (capital de Fl. 8 millions), que dirigent MM. Willem Werner et Jan van Gooyenkade.

Liée par des accords de coopération et de représentation réciproque avec son homologue SPACE BANK INC. de Memphis/Tenn. (groupe AMERICAN EXPRESS C° de New York), la nouvelle affaire a pour actionnaires la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS N.V. d'Amsterdam (cf. n° 606 p.33), CIE NATIONALE AIR FRANCE (Paris), CHARGEURS REUNIS SA (Paris), CIE DES CHEMINS DE FER DU P.L.M. SA de Paris (groupe ROTHSCHILD SA), OPFI-PARIBAS SA (Paris), S.C.E.T.A. SA (Paris), I.F.I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin), BANCO URQUIJO SA (Madrid), COFININDUS SA (Bruxelles), COBEPA SA (Bruxelles), BANQUE NATIONALE DE GRECE SA (Athènes), B.O.A.C. LTD (Londres) et HILL, SAMUEL & C° LTD (Londres).

(619/34) Le groupe hôtelier (chaîne APARTOTEL) et d'agences de tourisme de Madrid MELIA SA (cf. n° 542 p.41) a doté son affiliée de Rome MELIA-CIA INTERNAZIONALE DI VIAGGI AVAI Srl, que dirigent MM. L. Cerasi et Enrique Sacristan Dorronsoro, d'une succursale à Milan.

Le groupe espagnol, que préside M. José Melia, possède un important réseau de filiales à l'étranger : MELIA Sarl de Paris (six succursales), VOYAGES MELIA BELGIQUE Srl (Bruxelles), MELIA TRAVEL LTD de Londres (cf. n° 400 p.36), REISEBURO MELIA GmbH de Francfort (cf. n° 414 p.36), etc...

(619/35) L'entreprise suisse d'organisation de voyages touristiques P.I. TRAVELS SA (Fribourg) s'est donnée deux filiales à Luxembourg, PRESTIGE INTERNATIONAL SA (capital de F. Lux. 250.000) et WORLD OPERATION NETWORKS-WON SA (F. Lux. 500.000), toutes deux dirigées par M. Carster Bissing.

TRANSPORTS

(619/35) La compagnie UNION N.V. de Merksem/Anvers (cf. n° 604 p.18), membre du groupe UNILEVER N.V. (Rotterdam) à travers le holding N.V. MARGARINENFABRIEK GRONINGEN, a apporté son Département "Transports SBT" (actifs de FB. 41,46 millions) à la firme de Bruxelles-Forest SBT S.A. (capital porté à FB. 7,5 millions), dont elle est ainsi devenue actionnaire aux côtés notamment de ses compagnies-soeurs STE COMMERCIALE LEVER CONGO SA et UTRA SA de Bruxelles.

(619/35) Des intérêts américains portés par MM. Joseph F. Samaha (Arlington/Va.) pour 60 %, Willis F. Chapman (Falls Church/Va.) et Floyd R. Atchison (Alexandria/Va.) pour 20 % chacun, ont fondé à Luxembourg l'entreprise de transports terrestres et aériens (fret et passagers) TRANS ORIENT TRANSPORT Sarl (capital de F. Lux. 100.000), que gère M. J.F. Samaha.

(619/35) Principal actionnaire - avec la filiale à Bruxelles CONTIBEL-CIE BELGE & CONTINENTALE DE GAZ & D'ELECTRICITE SA (cf. n° 578 p.37) du groupe IMPERIAL CONTINENTAL GAS ASSOCIATION LTD de Londres (cf. n° 577 p.37) - de la compagnie de transports et stockage d'hydrocarbures TRANSPORTS COULIER N.V. (Anvers), M. André J.L. Coulier a été le principal fondateur des sociétés de portefeuille BEHEERSMIJ. ANDREAS COULIER-BEMICO N.V. (capital de FB. 47,25 millions) et FINANCIËLE- & BELEGGINGSMIJ. ANDREAS COULIER-FIBECO N.V. (FB. 37 millions), toutes deux à Schilde.

(619/35) La société d'armement et transports fluviaux WTAG-WESTFÄLISCHE TRANSPORT AG de Dortmund (cf. n° 606 p.34) a transformé sa succursale de Brême en filiale sous le nom de MENZINGER-FENDEL SCHIFFFAHRT & SPEDITION GmbH (capital de DM. 20.000) et la direction de M. Kurt Dyballa.

Membre du groupe VEBA AG (Düsseldorf) à travers le holding MONTANA VERWALTUNGS GmbH (Essen), la fondatrice était devenue majoritaire en 1970 dans la firme de Stuttgart MENZINGER-FENDEL SCHIFFFAHRT & SPEDITION GmbH (première du nom - cf. n° 367 p.5), puis l'avait absorbée.

VERRE

(619/36) Spécialiste à Rotterdam de négoce en gros et façonnage de verre, la société N.V. NOORDER GLASHANDEL J. VAN OOSTENDORP N.V. a renforcé ses intérêts en Belgique - où elle possède une succursale - en prenant à Anvers le contrôle de son homologue SPIEGELFABRIEK "DE LEEUW" N.V.

La compagnie néerlandaise a également étendu son réseau aux Pays-Bas (cinq succursales) grâce à l'absorption des firmes GLASINDUSTRIE L.A. WOUTERS N.V. (Breda et Waddinxveen) et GLASHANDEL BERGSMA & VAN DIEREN N.V. (Amsterdam).

(619/36) Le groupe B.S.N. -BOUSSOIS SOUCHON NEUVESEL SA de Paris (cf. n° 613 p.40) s'apprête à rationaliser ses intérêts commerciaux indirects en République Fédérale - à travers la compagnie FLACHGLAS AG DELOG-DETAG de Fürth (cf. n° 570 p.37) - en fusionnant les sociétés FLACHGLASBEARBEITUNGS-GESELLSCHAFT mbH-FLABEG (Fürth), WESTDEUTSCHE SPIEGELFABRIK ALBERT LENWARZ GmbH (Sende Kr. Wiedenbrück) et UNION GLAS GmbH de Fürth (cf. n° 407 p.29). L'affaire issue de cette fusion, SPIEGELUNION FLABEG GmbH (Fürth), sera dirigée par MM. Max W. Staudinger et Klaus M.R. Schneider.

FLACHGLAS, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de DM. 545 millions (dont 35 % environ en verre de sécurité et 25,8 % en verre plat à vitres) avec 11.000 personnes dans ses usines de Gelsenkirchen, Wesel, Wieden, Witten et Wernberg, mettra en service fin 1972 à Gelsenkirchen une unité de "float-glass" de 500 t./jour. Née de la concentration en 1970 (cf. n° 547 p.45) des compagnies DELOG-DEUTSCHE LIBBEY-OWENS (Gelsenkirchen) et DETAG-DEUTSCHE TAFELGLAS (Fürth), elle est au capital de DM. 123,2 millions détenu directement pour 6,43 % par B.S.N., le solde allant notamment : 1°) pour 51,58 % à la filiale (72,5 %) de portefeuille DAHLBUSCH VERWALTUNGS AG (cf. n° 570 p.37); 2°) pour 14 % au holding belge MECANIVER du groupe français (cf. n° 542 p.44) qui est actionnaire pour 11,5 % de DAHLBUSCH où, en retour, FLACHGLAS a une participation de 25 % (sans droits de vote).

DIVERS

(619/36) La firme alimentaire et d'orfèvrerie d'Amsterdam DIAMANTINDUSTRIE A. VAN MOPPES & ZOON N.V. a installé à Mannheim une filiale commerciale, N.V. DIAMANT INDUSTRIE A. VAN MOPPES & ZOON DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par MM. Arnold J. van Moppes et Herman E. van Moppes. Entreprise familiale occupant quelque 120 personnes, la fondatrice est financièrement indépendante de son homologue de Londres L.M. VAN MOPPES & SONS (passée en 1967 sous le contrôle du groupe UNIVERSAL GRINDING LTD - cf. n° 287 p.23) avec ses filiales en Belgique, Italie et Suisse notamment.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

ABG	P. 21	Brouwerin Van Alken	P. 28
Agache-Willot	18-33	B.S.N. -Boussois Souchon Neuvesel	36
Airco Industria Gazes	15		
Air Liquide (L')	15-16	Canberra Industries	19
Akzo	16	Cavenham Foods	27
Alcom	28	Centrale de Banque	26
Allgemeine Deutsche Credit Anstalt	26	Centrale Roussel Nobel	14
Alpha Engineering	25	Chabot & C°	14
Alsacienne de Magasins	17	Chapee-Fonrad	30
American Hospital Supply	22	Chemische Werke Hüls	16
Aral	31	Chemtra International	32
Arjomari Prioux	30	Ciba Geigy	17
Assicurazioni Generali di Trieste		Citel	34
& Venezia	14	Cleurie	27
Ateliers Semca	21	Consortium Général Textile	33
Avionic & Digital Equipment	24	Coutinho Caro & C°	30
Awege	34	Crédit Commercial de France	25
Banca di Credito di Milano	25	Delta Lloyd Verzekeringsgroep	13
Banca Prealpina	26	Delta Strapping Industries	29
Banco do Brasil	25	Devanlay & Recoing	17
Banco Urquijo	29	Diamant Industrie A. van Moppes	36
Bank für Gemeinwirtschaft	14	Donner (Conrad Hinrich)	26
Banque de l'Indochine	21-26	Dortmunder Actienbrauerei	28
Banque Nationale de Paris	26	Dortmunder Hansa Brauerei	28
Banque de Neuflyze-Schlumberger			
Mallet	21-26	Editeurop	23
Banque de Savoie	25	Electrobel	20
Bauer Kompressioren	22	Elcometer Instruments Ltd	21
Bayer	16	Empain	20
Bayerische Motoren Werke-BMW	26	Eurotron	24
Beleggingsmij. "Die Haghe"	23	Excess Holding	13
Bevis International	33	Express Dairy	27
B.H.V.	18		
Bielefelder Webereien	33	Fiberglide Gleitlager	22
Bigner Schmid Laurent	28	Figure Line International	31
Billman-Regulator	20	Figurform	31
Bloksma Radiateursfabriek	29	Filature Vandenberghe Desurmont	33
Boehringer Sohn	26	Filvad	33
Bongrain (Groupe)	27	Flachglas AG Delog-Detag	36
Booz Allen & Hamilton	18	Foster D. Snell SA	18
Bössheck & Meyer	34	Française des Pétroles	31
Bovril	27	Frankenberg	30
Brent Manufacturing	15	Fromageries Bel-La Vache qui Rit	16
Brotfabrik Alois Schnubel	28		

Galeries Lafayette	P. 18	Maioria	P. 13
Gavazzi Carlo	20	Mannesmann	30
Gelsenberg	31	Maus Frères	17
Générale de Brûleurs	30	Mediavision Cinéma & Publicité-	
Générale de Fonderie	30	Jean Mineur	32
Godi	27	Melia	34
Grand Metropolitan Hôtel	27	Milton Bradley	23
Grands Magasins Au Printemps	17	Mobil Oil	31
G.W. Ventilation	22	Motorola	19
Hadeka	34	Navale di Assicurazione	14
Halas & Batchelor Cartoon Films	32	Neue Heimat-Gemeinnützige Wohnungs	
Haller-Meurer Werke	29	& Siedlung	14
Heyl-Chemisch-Pharmazeutische		Nieten (Carl August)	30
Fabrik	32	Nobel Bozel	14
Hibernia	31	Noorder Glashandel J. Van Oostendorp	36
Hoechst	14-15-16	Oetker	28
Hoesch	29	Okal France	14
Hollingsworth & Vose	30	Osterreichische Industrierwaltung	20
Hüllstrong	30	Otidra	27
I. B. B. Kondor Groep	15	Patenverwag	13
Ilford	17	Petroli & Affini	31
Imperial Continental Gas Association	35	Peugeot	14
Imprimerie Crété	24	Phenix Belge	13
Ingenieursbureau I. M. C. T.	25	P. I. Travels	35
International Computers	24	Poron	33
Ismea	21	Price & Waterhouse	18
Italchimie-Istituto Chimico Farma-		Propriétaires Réunis	13
ceutico	32	Publicité Pathé	32
Jolux France	18	Quandt	26
Knoll-Chemische Fabriken	32	Rena Ware Distributors	29
Kreibaum Ges. Für Industriebeteili-		Saint-Frères	33
gungen	14	Sapragaz	29
Kon. Ned. Hoogovens & Staalfabrieken	29	SBT	35
Laboratoires de Pharmacologie		Schwann Pädagogischer Verlag &	
Homéopathique Dolisos	31	Druckerei	24
Landis & Gyr	20	Seneffe Corp.	32
Lanshot (Van)	14	Setem	15
Lear Siegler	22	Seteren	15
Lenze (Hans)	23	Sev Marchal	19
Libherr (Hans)	21	Siemens	20
LKB Produkter	24	Siller & Laar Walzstahl	30
Locafrance	26	Simplana	23
Louis (Paul)	22		

Sofag	P. 21	Ultimo Watch C° NV Pfister Robin	P. 23
Sony	19	Unilever	35
Spiegelunion Flabeg	36	Union Corp.	31
Stein & Roubaix	29	Usines Chausson	29
Subalfin	26		
Summa (Hans)	34	Veba	16
		Vereenigde N.B.M. Bedrijven	15
Tampella	22	Vicon Landbouwwerktuigen & Machine- fabrieken	23
Télé mécanique Electrique	20		
Télévidéo	32	Weber (Carl)	33
Terrasse Watch	23	Weber Wilhelm	28
Thurn & Taxis Bank (Furst)	26	Weiss (C.F.)	34
Tranchant Electronique	19	Westfälische Metallindustrie KG Hueck	19
Trans Orient Transport	35	Westfälische Transport	35
Transports Coulier	35	Wintershall	31
Travaux & Location de Matériel	25		

